



**Accord sur la Conservation des
albatros et des pétrels**

**RAPPORT DE
LA QUATORZIÈME RÉUNION DU
COMITÉ CONSULTATIF**

*Lima, Pérou
12 -16 août 2024*

LISTE D'ACRONYMES

ACAP	Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BLI	BirdLife International
BMIS	Système d'information sur l'atténuation des captures accessoires
CC	Comité consultatif (CC1, CC2, etc., font référence aux première, deuxième, etc. Réunions du Comité consultatif)
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CITT	Commission interaméricaine du thon tropical
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
DOC	Department of Conservation (Nouvelle-Zélande)
GCI	Groupe de correspondance intersessions
GT	Groupe(s) de travail
GTCA	Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer (GTCA1, GTCA2, etc. font référence aux première, deuxième, etc. réunions du GTCA)
GTSPC	Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC1, GTSPC2, etc. font référence aux première, deuxième, etc. réunions du GTSPC)
GTT	Groupe de travail sur la taxonomie
HSI	Humane Society International, Australie
IAC	Convention interaméricaine (IAC) pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAHP	Grippe aviaire hautement pathogène
IMARPE	Instituto del Mar del Perú
IOC	Congrès ornithologique international
MCG	Mesure de conservation et de gestion
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORCGP	Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches
ORGP	Organisations régionales de la gestion des pêches
PAN	Plan d'action national
RdP	Réunion des Parties (RdP1, RdP2, etc. font référence aux première, deuxième, etc. sessions de la Réunion des Parties)

RU	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
TAC	Totaux admissibles de captures
TRS	Thon rouge du sud
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USA	États-Unis d'Amérique
WCPFC	Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central
WG-IMAF	Groupe de travail sur la mortalité incidente associée aux pêcheries

CONTENU

LISTE D'ACRONYMES	I
1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DISCOURS D'OUVERTURE.....	1
2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
3 REGLEMENT INTERIEUR	2
4 RAPPORT DU GOUVERNEMENT DEPOSITAIRE.....	2
5 SECRETARIAT DE L'ACAP	3
5.1 Activités entreprises au cours de la période intersessions 2023 - 2024.....	3
5.2 Programme de travail du Secrétariat 2023 - 2025.....	5
5.3 Programme de travail du Secrétariat pour la période 2026 - 2028.....	5
6 QUESTIONS FINANCIERES DE L'ACCORD.....	6
6.1 Rapport financier.....	6
6.2 Budget 2026 - 2028 de l'Accord.....	6
7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS.....	7
7.1 7.1 Rapports des observateurs à la CC14.....	7
8 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD.....	8
9 RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF A LA REUNION DES PARTIES	9
9.1 Rapport du Comité consultatif à la RdP8.....	9
9.2 9.2 Indicateurs du succès de l'ACAP	9
9.3 9.3 Procédure d'examen des rapports du CC à la RdP	10
10 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PETRELS	11
10.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	11
11 CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER	12
11.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires	12
12. REUNION CONJOINTE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES CAPTURES ACCESSOIRES ET SUR LE STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION	19
12.1 Rapport de la réunion conjointe des Groupes de travail sur les Captures accessoires et sur le Statut des populations et de la conservation	19
13 STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS.....	21
13.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation	21
14 STRATEGIE D'INTERACTION DE L'ACAP AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES PECHES	23
15 COMITE CONSULTATIF.....	25
15.1 Fonctionnement du Comité consultatif.....	25
15.2 Programme de travail du Comité consultatif pour 2023 - 2025	25
15.3 Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028.....	25
15.4 Programme de subventions et de détachements de l'Accord	26
16 INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPECES.....	26

16.1	Propositions d'inscription d'espèces à l'Annexe 1	26
17	ÉLECTION ET NOMINATION DES RESPONSABLES DU CC	27
18	HUITIEME RÉUNION DES PARTIES	27
18.1	Date et lieu de réunion	27
18.2	Projet d'ordre du jour	27
19	QUINZIEME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF.....	27
19.1	Date et lieu de réunion	27
19.2	Ordre du jour provisoire	27
20	QUESTIONS DIVERSES.....	28
21	ADOPTION DU RAPPORT	28
22	OBSERVATIONS FINALES	28
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES À LA RÉUNION.....	30
ANNEXE 2.	LISTE DES DOCUMENTS DE LA REUNION.....	36
ANNEXE 3.	ORDRE DU JOUR DE LA CC14.....	39
ANNEXE 4.	REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF	41
ANNEXE 5.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2023 - 2025	51
ANNEXE 6.	PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2026 - 2028.....	69
ANNEXE 7.	GROUPES INTERSESSIONS DU COMITÉ CONSULTATIF 2024 - 2026	84
ANNEXE 8.	PROJET D'ORDRE DU JOUR - RDP8.....	91
ANNEXE 9.	PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CC15.....	93
ANNEXE 10.	DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - NAMIBIE	95
ANNEXE 11.	DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - ÉTATS-UNIS	96
ANNEXE 12.	DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - TAIPEI CHINOIS	99
ANNEXE 13.	DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - BIRDLIFE INTERNATIONAL.....	100
ANNEXE 14.	DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS — HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL AUSTRALIE	101
ANNEXE 15.	DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR.....	102
ANNEXE 16.	REPONSE DU ROYAUME-UNI A LA DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR.....	103
ANNEXE 17.	DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR.....	104
ANNEXE 18.	REPONSE DU ROYAUME-UNI A LA DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR.....	105

1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DISCOURS D'OUVERTURE

- 1.1 La quatorzième réunion du Comité consultatif (CC14) de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) s'est tenue à Lima au Pérou, du 12 au 16 août 2024, sous la présidence du Dr Mike Double et la vice-présidence de Mme Tatiana Neves.
- 1.2 Dix Parties y étaient représentées : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Équateur, Espagne, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni (RU) et Uruguay.
- 1.3 En outre, deux États de l'aire de répartition, la Namibie et les États-Unis d'Amérique (USA), ainsi qu'une économie membre de l'APEC, le Taipei chinois, ont assisté en tant qu'observateurs.
- 1.4 BirdLife International (BLI) et Humane Society International (HSI) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs.
- 1.5 La liste des participants et participantes figure à l'**ANNEXE 1**. La liste des documents de travail et des documents d'information figure à l'**ANNEXE 2**.
- 1.6 La réunion s'est ouverte sur les discours de bienvenue de l'ambassadrice Elvira Velásquez Rivas Plata, Directrice Générale de la Souveraineté, des Limites et des Affaires antarctiques au ministère des Affaires étrangères du Pérou, et de M. Edward Barriga Rivera, Directeur Général de la Recherche sur les Ressources démersales et côtières à l'Institut péruvien de Recherche marine.
- 1.7 Mme l'Ambassadrice a souhaité la bienvenue à tous les participants à la CC14, et leur a souhaité une réunion fructueuse. Elle a déclaré que le Pérou était heureux d'accueillir la CC14, et souligné l'engagement du pays envers l'atteinte et le maintien d'un état de conservation favorable pour les espèces inscrites à l'ACAP, ce qui est essentiel pour un écosystème sain. La situation est d'autant plus urgente que les espèces inscrites à l'ACAP sont confrontées à la fois à une crise de la conservation et à une triple urgence environnementale mondiale : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.
- 1.8 Mme l'Ambassadrice a également salué le travail de l'ACAP, qui relève ces défis au moyen d'une approche globale, qui englobe la recherche scientifique permanente et le suivi des populations, ainsi qu'un soutien aux efforts nationaux et régionaux, au renforcement des capacités et à la sensibilisation.
- 1.9 Mme l'Ambassadrice a noté que, grâce à son engagement auprès de multiples organismes internationaux, l'ACAP a réussi à influencer l'adoption de mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer et d'autres politiques liées à la conservation de ces oiseaux. Le travail de l'ACAP se révèle également très pertinent pour les accords internationaux nouveaux et émergents liés à la conservation de la biodiversité. Enfin, Mme l'Ambassadrice a exprimé la gratitude du Pérou pour l'aide apportée au pays en matière de renforcement des capacités et de développement des réseaux.

- 1.10 M. Barriga a transmis les salutations du Président du Conseil d'administration de l'IMARPE (Instituto del Mar del Perú), Contre-amiral Jorge Paz Acosta, et d'autres membres de l'IMARPE. Il a déclaré qu'accueillir la CC14 était un événement important pour le Pérou. Le pays s'est en effet engagé dans la conservation des albatros et des pétrels et, en tant que tel, est conscient de l'importance de ces espèces. M. Barriga a exprimé ses félicitations à la CC14 et a souhaité que cette réunion soit couronnée de succès.
- 1.11 Au nom du Comité consultatif, le Président du CC a remercié Mme l'Ambassadrice et M. Barriga pour leurs paroles et leurs vœux de réussite. Le Président a indiqué que les principaux résultats attendus de la réunion étaient les suivants : le renouvellement et la mise à jour de nos conseils en matière de bonnes pratiques ; la préparation des rapports du Comité consultatif à la Réunion des Parties ; l'élaboration de recommandations sur le progrès du travail de l'Accord ; l'examen minutieux du Programme de travail du Comité consultatif pour la fin de la période triennale actuelle et la période triennale à venir ; et enfin la discussion et la mise à jour de la Stratégie d'interaction de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches (ORCGP) de l'ACAP.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Le projet d'ordre du jour a été adopté par la réunion et figure à l'**ANNEXE 3**.

3 REGLEMENT INTERIEUR

- 3.1 La Secrétaire Exécutive a présenté le document **CC14 Doc 27**, qui propose des modifications à l'article 3 du Règlement intérieur du Comité consultatif. L'article 3.3 définit la procédure à suivre par les organismes internationaux pour demander leur admission en qualité d'observateur aux réunions du Comité, tandis que l'article 3.5 détaille la procédure pour les organismes non internationaux. Or les délais pour ces deux procédures sont différents. Cette organisation manque d'efficacité : elle nécessite en effet une duplication des efforts de la part du Secrétariat et des Parties, et ne laisse que très peu de temps aux organismes non internationaux pour finaliser les dispositions relatives à leur participation. Ce document proposait un ajustement du délai prévu à la Règle 3.5, afin qu'il corresponde à celui prévu à la Règle 3.3. Le Comité consultatif a accepté cet amendement et adopté le Règlement intérieur (**ANNEXE 4**).

4 RAPPORT DU GOUVERNEMENT DEPOSITAIRE

- 4.1 L'Australie a présenté le Rapport du Gouvernement dépositaire de l'Accord ([CC14 Doc 06](#)), qui indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles adhésions ou notifications à l'Accord depuis son dernier rapport à la CC13, qui s'est tenue à Édimbourg, au Royaume-Uni, du 22 au 26 mai 2023.

5 SECRETARIAT DE L'ACAP

5.1 Activités entreprises au cours de la période intersessions 2023 - 2024

- 5.1.1 La Secrétaire Exécutive a présenté le document [CC14 Doc 07](#) qui fournit un rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat pendant la période intersessions 2023 - 2024. Le Secrétariat a apporté son soutien à diverses tâches dans le cadre du programme de travail du Comité consultatif. La planification et l'organisation des réunions actuelles du Comité consultatif et des Groupes de travail ont été au centre des préoccupations ces derniers mois. La Secrétaire Exécutive a remercié le Président et la Vice-Présidente du CC, les Présidents des Groupes de travail ainsi que leurs collègues péruviens de l'IMARPE pour l'aide qu'ils ont apportée au cours de ce long processus. Parmi les autres activités clés, citons la mise en œuvre du cycle 2023 du Programme de petites subventions et de détachements, la présence à une série de réunions et des discussions sur le renouvellement de certains accords de coopération.
- 5.1.2 Le Secrétariat a également consacré beaucoup d'efforts, au cours du premier semestre 2024, à la préparation de la brochure célébrant le 20e anniversaire de l'Accord. La Secrétaire Exécutive a remercié les Parties et les Observateurs qui ont contribué à ce document informatif et magnifiquement illustré, disponible dans les trois langues de l'ACAP, en version imprimée et en format électronique sur [le site web de l'ACAP](#). La brochure résume les réalisations et les défis actuels de l'ACAP. Ces divers points ont été soulignés lors d'un discours prononcé par la Secrétaire Exécutive dans le cadre de la septième Conférence internationale sur les albatros et les pétrels, qui s'est tenue à Ensenada, au Mexique, en mai 2024.
- 5.1.3 La Secrétaire Exécutive a apporté un soutien administratif au Sous-Comité de recrutement nommé par la RdP7 pour mener à bien le processus de recrutement du nouveau Secrétaire exécutif, qui prendra ses fonctions en juillet 2025.
- 5.1.4 Le Secrétariat ainsi que les responsables de l'ACAP ont représenté l'Accord lors d'un grand nombre de réunions internationales, énumérées dans le rapport du Secrétariat et qui sont discutées dans le document du Groupe de travail conjoint **SBWG12/PaCSWG8 Doc 04 Rev 1**. Les interactions de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches sont également présentées dans les documents **SBWG12/PaCSWG8 Doc 03 Rev 1** et **CC14 Doc 20**, discuté sous le point 14 de l'ordre du jour.
- 5.1.5 La Secrétaire Exécutive a profité de sa participation à des réunions internationales pour effectuer des visites de liaison en Équateur et au Pérou. Ces deux séjours ont été l'occasion de tenir des tables rondes avec les représentants de diverses institutions gouvernementales, coordonnées par les Membres du Comité consultatif originaires des pays concernés.
- 5.1.6 Le Comité consultatif a pris note de l'importance du travail intersessions réalisé et a remercié le Secrétariat pour son rapport.

- 5.1.7 L'Australie a noté que le protocole d'accord avec le Department of State Growth de Tasmanie devait être renouvelé. La Secrétaire Exécutive a indiqué que le Department of State Growth avait décidé de modifier la nature de l'arrangement afin d'en optimiser l'alignement avec ses processus internes. Le projet d'accord de coopération a donc dû être renégocié et minutieusement examiné par l'équipe juridique du département, ainsi que par le Secrétariat. Cette situation a retardé le renouvellement du protocole d'accord. Le Department of State Growth a indiqué que la version finale serait bientôt prête : le Secrétariat pourra alors l'envoyer aux Parties à l'ACAP et solliciter leur approbation.
- 5.1.8 L'Équateur s'est enquis de l'état d'avancement des nouvelles adhésions à l'Accord suite à la participation du Secrétariat à des réunions internationales. La Secrétaire Exécutive a souligné les interactions entreprises avec les États de l'aire de répartition non Parties afin de les encourager à assister aux réunions de l'ACAP et à envisager leur adhésion à l'Accord. Il s'agissait notamment de discussions en marge des réunions avec des collègues de la République de Corée, du Japon, du Mexique et d'autres pays.
- 5.1.9 Le Comité consultatif a noté que les Parties à l'ACAP et la Secrétaire Exécutive devraient s'efforcer de dialoguer avec les non-Parties afin d'encourager leur adhésion à l'Accord.
- 5.1.10 Le Taipei chinois a déclaré qu'il était important de permettre aux non-Parties et aux Observateurs de devenir Parties à l'Accord, car ils peuvent renforcer l'interaction avec les ORGP.
- 5.1.11 La Conseillère en communication a présenté une mise à jour de la stratégie de communication de l'ACAP dans le document [CC14 Doc 21](#). Ce dernier souligne le caractère essentiel de la communication comme moyen de mettre en évidence la crise de conservation à laquelle sont confrontées les espèces inscrites à l'ACAP, et de soutenir et aider à atteindre les objectifs de conservation de l'Accord. La stratégie identifie les publics cibles de l'ACAP, les canaux de communication les plus efficaces et les messages clés à transmettre. Elle fournit également une orientation claire pour les futures approches de l'ACAP en matière de communication. Des ressources et des investissements adéquats dans les communications sont nécessaires pour que la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ACAP soit efficace.
- 5.1.12 Le Comité consultatif a remercié la Conseillère en communication et le groupe intersessions pour leur travail et a souligné que la stratégie de communication concerne l'ensemble de l'Accord. Elle devrait donc être présentée à la RdP, et au CC à l'avenir, en tant que point autonome de l'ordre du jour plutôt que d'être rattachée au Secrétariat.
- 5.1.13 L'Uruguay a suggéré de consacrer davantage d'efforts à souligner la contribution des États de l'aire de répartition et des organisations coopérantes à la cause de l'ACAP.
- 5.1.14 La Nouvelle-Zélande a fait écho aux commentaires précédents sur l'importance de ce travail, et a rappelé l'existence de la Boîte à outils pour une

pêche sans danger pour les oiseaux de mer, qui cible les gestionnaires des pêches, ainsi que la recherche sociale entreprise pour comprendre les exigences de ce public primordial, notant au passage qu'il existe une forte volonté de partager ces ressources.

- 5.1.15 Le Pérou a suggéré qu'il serait utile d'améliorer la manière dont les informations clés sont transmises aux décideurs au sein des Gouvernements et des organisations.
- 5.1.16 Le Chili a informé des discussions portant sur une nouvelle loi relative à la pêche. Parmi ses dispositions potentielles figure la garantie que l'octroi de droits ou de licences de pêche soit associé à l'obligation de connaître les mesures de conservation, y compris les mesures visant à éviter les captures accidentelles d'oiseaux de mer. Ainsi, on attend des propriétaires de navires de pêche qu'ils s'acquittent non seulement des licences de pêche, mais aussi qu'ils exercent une activité écologiquement responsable et compatible avec les objectifs de conservation des océans. Le Chili fera état des progrès réalisés dans ce domaine lors de la prochaine réunion.
- 5.1.17 Les participants à la réunion ont discuté de l'orientation de la stratégie de communication et du rôle des initiatives nationales. Il a été noté que de nombreuses Parties n'ont pas entièrement adopté les Conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- 5.1.18 Le Groupe intersessions sur la communication a mis à jour son mandat (**ANNEXE 7**) afin qu'il reflète les prochaines étapes de mise en œuvre de la stratégie de communication.

5.2 Programme de travail du Secrétariat 2023 - 2025

- 5.2.1 Il a été convenu qu'à la suite de la réunion, le Programme de travail du Secrétariat pour la période triennale en cours (**CC14 Doc 24**) serait modifié pour s'aligner sur les changements apportés au Programme de travail 2023 - 2025 du Comité consultatif. Cela afin de refléter l'ensemble des changements et ajouts demandés par le Comité consultatif concernant l'action du Secrétariat.

5.3 Programme de travail du Secrétariat pour la période 2026 - 2028

- 5.3.1 Il a été convenu qu'à la suite de la réunion, le projet de Programme de travail du Secrétariat pour 2026 - 2028 (**CC14 Doc 25**) serait modifié afin d'inclure tout point supplémentaire demandé par le Comité consultatif concernant l'action du Secrétariat dans son Programme de travail 2026 - 2028. Le projet modifié de Programme de travail du Secrétariat sera présenté à la RdP8 pour approbation.

6 QUESTIONS FINANCIERES DE L'ACCORD

6.1 Rapport financier

- 6.1.1 La Secrétaire Exécutive a présenté le Rapport financier provisoire 2024 ([CC14 Doc 08 Rev 2](#)) et a confirmé que les états financiers vérifiés pour l'exercice 2024 seraient distribués aux Parties à l'ACAP conformément aux articles 10.2 et 11.3 du Règlement financier. Elle a noté que le rapport provisoire était basé sur le rapport le plus récent présenté aux Parties, qui couvrait la période allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2023 sans tenir compte de la plupart des dépenses liées aux préparatifs de la CC14, ni des versements de petites subventions effectués au début de l'année 2024.
- 6.1.2 Comme indiqué dans l'Annexe 1 du document, sept Parties ont payé l'intégralité de leurs contributions. Six Parties avaient des paiements en souffrance. Les parties qui accusaient plus d'un an de retard dans le paiement de leurs contributions à la date d'ouverture de la CC14 n'étaient pas habilités à voter durant cette session.
- 6.1.3 La Secrétaire Exécutive a souligné les contributions volontaires au Programme de travail du CC provenant d'Abercrombie & Kent Philanthropy, du Taipei chinois et du Royaume-Uni, et a exprimé ses remerciements pour ce soutien précieux.
- 6.1.4 La Secrétaire Exécutive a souligné toute l'aide que le gouvernement de Tasmanie apporte au Secrétariat par l'intermédiaire du département de la Croissance de l'État.
- 6.1.5 Plusieurs Parties ont informé la réunion que le versement de leurs contributions était une priorité et qu'elles espéraient être bientôt en mesure de les payer.

6.2 Budget 2026 - 2028 de l'Accord

- 6.2.1 La Secrétaire Exécutive a présenté un projet de budget pour l'Accord pour la période triennale 2026 - 2028 (**AC14 Doc 09**), préparé conformément à l'article 3.1 du Règlement financier. Ce projet comprend une déclaration des implications financières significatives pour la période triennale en ce qui concerne les programmes de travail proposés. Il est basé sur une croissance réelle de 0 %, et, dans la mesure où il repose sur l'évaluation actuelle de l'inflation, les chiffres sont susceptibles de changer dans la version finale présentée à la RdP8. La RdP7 avait demandé à la Secrétaire Exécutive de préparer au moins trois versions du budget : une tenant compte d'une croissance nominale de 0 %, une deuxième basée sur une croissance réelle de 0 % (ajustée à l'inflation), et enfin une croissance réelle supérieure à 0 % (incluant des coûts supérieurs à l'inflation). La Secrétaire Exécutive a donc prévu de préparer les trois projets demandés pour la RdP, ainsi qu'une version supplémentaire dont les coûts se situent entre une croissance nominale de 0% et une croissance réelle de 0% .

- 6.2.2 Lors de la présentation du projet de budget, la Secrétaire Exécutive a souligné que le règlement financier n'attribue aucun rôle au Comité consultatif dans la préparation du budget, mais que la RdP demande régulièrement au CC d'examiner la proposition d'allocation de fonds au Programme de travail du Comité consultatif. Les montants alloués aux réunions du CC sont également pertinents pour le Comité consultatif.
- 6.2.3 La Secrétaire Exécutive a indiqué que si la RdP8 choisissait un scénario de budget à croissance nominale de 0% (en maintenant les contributions au niveau de 2021), l'ensemble des activités discrétionnaires subiraient probablement une réduction significative de leur financement. En outre, toute proposition d'augmentation des dépenses (au-delà des ajustements à l'inflation) émanant du Comité consultatif ou des Parties nécessiterait probablement l'adoption par la RdP8 d'un budget à croissance réelle supérieure à 0%.
- 6.2.4 Le Comité consultatif a remercié la Secrétaire Exécutive pour le projet de budget.
- 6.2.5 Le Royaume-Uni a suggéré que le Comité consultatif souligne les conséquences des budgets à croissance nominale de 0% et à croissance réelle de 0% auprès de la RdP, d'autant plus que, contrairement à la période triennale actuelle, il n'y a plus d'économies disponibles pour compléter le budget 2026 - 2028.
- 6.2.6 Le Comité consultatif a noté que les coûts des réunions du Comité consultatif étaient en grande partie fixes, seule l'affectation pour le Programme de travail étant discrétionnaire. Les petites subventions et les détachements étant financés par l'allocation du Programme de travail, ils seraient les premiers touchés par un éventuel déficit de financement.
- 6.2.7 Un groupe intersessions comprenant l'Argentine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Secrétaire Exécutive a été constitué pour examiner ces questions. Il a été convenu que le groupe préparerait un document d'information pour le président du CC avant la RdP8. Ce document soulignera la valeur des petites subventions et des détachements. Il décrira également les conséquences, pour le renforcement des capacités et le Programme de travail du Comité consultatif, de l'adoption par la RdP8 d'un scénario de croissance moindre qu'un scénario de croissance réelle.

7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS

7.1 Rapports des observateurs à la CC14

- 7.1.1 Les déclarations de la Namibie, des États-Unis et du Taipei chinois ont rendu compte des évolutions et des activités qui ont eu lieu depuis la CC13, et qui figurent en **ANNEXE 10, 11 et 12** respectivement.
- 7.1.2 BirdLife International et Humane Society International ont également fait des déclarations, soulignant leur collaboration avec l'ACAP et leurs points de vue

et félicitant l'Accord à l'occasion de ses 20 années d'existence. Ces déclarations se trouvent respectivement aux **ANNEXES 13 et 14**.

- 7.1.3 La CC14 a accueilli avec satisfaction les déclarations des observateurs et les a remerciés de leur participation à la réunion.
- 7.1.4 L'Australie (en tant que gouvernement dépositaire) et l'Afrique du Sud ont remercié les observateurs pour leurs précieuses informations sur la conservation des albatros et des pétrels, et ont offert à la Namibie leur soutien unanime dans son processus d'adhésion à l'Accord.
- 7.1.5 HSI a remercié le Taipei chinois pour sa contribution volontaire au programme de petites subventions, qui a financé une proposition de HSI sur le développement d'un hameçon lourd destiné à la pêche pélagique à la palangre.

8 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

- 8.1 L'Argentine a fait une déclaration qui figure à l'**ANNEXE 15**.
- 8.2 Le Royaume-Uni a fait une déclaration en réponse, qui figure à l'**ANNEXE 16**.
- 8.3 La Responsable scientifique a présenté le projet de Rapport sur la mise en œuvre [CC14 Doc 15](#). Elle a expliqué que ce document avait été établi à partir des informations fournies par les Parties dans leurs rapports de mise en œuvre individuels, disponibles en tant que documents d'information. Très peu de Parties ont fourni leur rapport de mise en œuvre dans les délais. Seuls six d'entre eux ont pu être inclus dans les documents d'information (Rapports de l'Argentine [AC14 Inf 02](#), de l'Australie [AC14 Inf 03](#), du Brésil [AC14 Inf 04](#), de la Nouvelle-Zélande [AC14 Inf 05](#), du Pérou [AC14 Inf 06](#) et du Royaume-Uni [AC14 Inf 07](#)). Les résumés inclus dans le document **CC14 Doc 15** sont donc basés sur des informations incomplètes. Plusieurs membres du CC ont déclaré que leurs rapports avaient été soumis trop tard ou qu'ils étaient presque terminés et seraient soumis bientôt. Certains ont fait état de difficultés techniques dans le processus. D'autres enfin ont eu des difficultés à obtenir la contribution de toutes les agences gouvernementales concernées.
- 8.4 Le CC a exprimé sa déception quant à la disponibilité partielle des rapports, car cela signifie que le résumé des informations est beaucoup moins utile qu'il ne pourrait l'être. Le Secrétariat a demandé que les rapports en souffrance soient soumis dès que possible. Le Président du CC s'est engagé à écrire à la Norvège et à la France (non représentées à cette réunion) pour leur transmettre le même message. Le Secrétariat a également rappelé à la réunion la disposition du document [RdP5 Doc 27 Rev 1](#) (paragraphe 2.1.2) selon lequel, pour qu'une Partie éligible puisse bénéficier d'un parrainage lors des réunions, elle doit avoir soumis son rapport annuel pour l'année précédente.
- 8.5 L'Argentine a suggéré que le rapport à la RdP8 sur la mise en œuvre de l'Accord pourrait inclure une référence (accompagnée d'un lien en ligne) à la brochure de l'ACAP célébrant les 20 ans de l'entrée en vigueur de l'Accord.

L'Uruguay a fait remarquer qu'en célébrant les réalisations de l'Accord et en tenant compte de la contribution de chaque Partie, la RdP devrait également reconnaître le travail considérable des responsables de l'ACAP, dont la plupart sont des responsables des Parties.

9 RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF A LA REUNION DES PARTIES

9.1 Rapport du Comité consultatif à la RdP8

9.1.1 Ce point a été examiné au point 9.3 de l'Ordre du jour.

9.2 Indicateurs du succès de l'ACAP

9.2.1 La Responsable scientifique a présenté le document [CC14 Doc 19](#). Il résume les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées par les Parties et le Secrétariat en fonction des indicateurs convenus par la RdP6. La question 3 du système de Rapport annuel a été conçue pour évaluer le nombre d'activités de renforcement des capacités menées chaque année par les Parties, un but qui n'a pas été atteint car les rapports sont restés rares et ne reflétaient souvent pas le nombre réel d'événements. En revanche, une question du rapport triennal de mise en œuvre portant sur un sujet similaire (activités de formation) a fait l'objet d'un certain nombre de rapports utiles de la part des Parties.

9.2.2 Le document demandait au CC de recommander à la RdP l'une de ces trois approches possibles pour résoudre ce problème :

- i) transformer la question 3 en une simple question de type Oui/Non, sans collecte d'informations sur les activités individuelles ;
- ii) supprimer complètement la question 3 du formulaire de déclaration ;
- iii) récolter des informations pertinentes sur les indicateurs de renforcement des capacités en modifiant une question existante sur ce sujet dans le Rapport triennal de mise en œuvre.

9.2.3 Le Comité consultatif a exprimé sa préférence pour la troisième proposition, mais s'est également demandé si le renforcement des capacités était un indicateur approprié, considérant que le renforcement des capacités entre les Parties constitue le principal sujet d'intérêt. Par conséquent, le CC a convenu que les indicateurs de renforcement des capacités, qui se concentrent sur les activités nationales, pourraient être supprimés.

9.2.4 La Responsable scientifique a également résumé les autres informations contenues dans le document **CC14 Doc 19**, qui fait référence aux activités de renforcement des capacités entreprises par le Secrétariat (voir également **AC14 Inf 01** et la discussion au point 15.4 de l'ordre du jour sur les Programmes de petites subventions et de détachements de l'ACAP).

9.2.5 La CC14 s'est félicitée de la manière dont le renforcement des capacités a favorisé à la fois les capacités nationales et la coopération internationale,

permettant le partage des connaissances et des activités entre les Parties à l'ACAP (et d'autres) – un point fort de l'ACAP. Quelques bonnes nouvelles pourraient être présentées à la RdP comme exemples de cette dynamique. Plusieurs responsables actuels de l'ACAP ont bénéficié de subventions et/ou de détachements de l'ACAP au début de leur carrière.

9.3 Procédure d'examen des rapports du CC à la RdP

- 9.3.1 Le président du CC a présenté conjointement les points 9.1 et 9.3 de l'ordre du jour. Il a rappelé qu'un groupe intersessions avait été mis en place par la CC13 afin d'examiner les améliorations à apporter aux rapports des Comités consultatifs à la RdP. Le groupe intersessions a proposé de préparer plusieurs documents plus courts, chacun axé sur des questions spécifiques. Le contenu combiné de ces documents succincts était très similaire à celui qui était auparavant inclus dans un nombre plus restreint de documents très longs. Cette nouvelle structure a permis de faire passer le message de manière plus efficace. Le Président a remercié tous ceux qui ont participé au groupe intersessions et contribué aux résultats.
- 9.3.2 Les documents ont été présentés au CC en tant que projet nécessitant des mises à jour supplémentaires avant d'être présentés à la RdP. Ces actualisations seront effectuées intersessions. Les résultats de la réunion actuelle du CC y seront ajoutés, et les membres du CC auront la possibilité de proposer d'autres changements. En plus des documents **CC14 Doc 15** et **CC14 Doc 19** discutés aux points 8 et 9.2 de l'ordre du jour respectivement, les documents présentés sont les suivants : [CC14 Doc 10](#); [CC14 Doc 16](#), [CC14 Doc 17](#), and [CC14 Doc 18](#).
- 9.3.3 Le CC a favorablement accueilli la nouvelle structure de rapport du CC à la RdP, et a convenu que cela serait utile pour attirer l'attention de la RdP sur l'urgence de l'actuelle crise de conservation à laquelle sont confrontées les espèces inscrites à l'ACAP. Il a été suggéré que les communications de l'ACAP pourraient également être intégrés de manière plus visible dans le rapport à la RdP afin de mettre davantage en évidence les messages clés et l'importance de ce travail. Cela a été particulièrement important pour faire comprendre l'importance de la mise en œuvre des conseils en matière de bonnes pratiques concernant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, et pour souligner le grave problème du manque de conformité, même lorsque des mesures de d'atténuation ont été prescrites. D'autres messages clés pourraient être mis en évidence de manière encore plus frappante, notamment le nombre de couples reproducteurs perdus pour chaque population ou espèce (par le biais d'un déclin des effectifs) et l'identification de certaines actions clés pour les populations hautement prioritaires. Des exemples spécifiques pourraient être tirés des documents présentés aux groupes de travail, par exemple **PaCSWG8 Doc 03**. La RdP devrait être alertée des menaces émergentes qui pèsent sur les espèces inscrites à l'ACAP et qui risquent de s'aggraver au cours de la prochaine période triennale (par exemple, l'IAHP et l'impact potentiel des parcs éoliens en mer), et de la nécessité de relever ces défis. Le CC a recommandé que les actions de

conservation prioritaires de l'ACAP soient mises en avant au niveau de la RdP (voire mises en évidence sous forme de résumé au début de chaque document pertinent). Il doit en ressortir un message clé, selon lequel la recherche est précieuse, mais il est essentiel qu'elle soit suivie d'action aux niveaux politique et stratégique. Les conséquences d'un manque ou d'une insuffisance d'action doivent être présentées de manière claire et nette. Des outils de communication supplémentaires pourraient être intégrés au message (des graphiques et des études de cas, par exemple). Il a été convenu que certaines listes annexées aux documents n'étaient pas nécessaires et rallongeaient les documents, compliquant ainsi leur lecture.

10 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PETRELS

10.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie

- 10.1.1 Le responsable du Groupe de travail sur la taxonomie (GTT), Mark Tasker, a présenté le rapport du GTT ([CC14 Doc 11](#)) et remercié les autres membres du groupe pour leur engagement constant.
- 10.1.2 Le document **CC14 Doc 11** a fait état des progrès réalisés sur les projets suivants : un catalogue photographique visant à améliorer l'identification sur le terrain de l'albatros *Diomedea exulans sensu lato* et ses sous-espèces ; une analyse des carences dans les séquences pour les espèces inscrites à l'ACAP ainsi qu'une évaluation de la disponibilité des séquences pour trois marqueurs couramment utilisés pour la détection des espèces ; et la mise à jour de la taxonomie des Procellariiformes non inscrites à l'ACAP afin de refléter la dernière liste de contrôle de l'IOC. Le GTT a également entrepris une troisième évaluation du statut taxonomique de l'albatros *Thalassarche bulleri*, et a conclu que les nouvelles preuves, étant basées sur un échantillon de petite taille, ne suffisent pas à étayer une scission de cette espèce. Une étude indique que les puffins *Puffinus mauretanicus* et *P. yelkouan* étaient la même espèce, mais l'IOC n'a pas encore pris de décision à ce sujet.
- 10.1.3 L'Espagne a mentionné que les experts du *P. mauretanicus*, qui ont été en contact avec le Groupe de travail sur la taxonomie, ont soumis une réponse pour publication, présentant des arguments contre la fusion des deux espèces.
- 10.1.4 Le coordinateur du GTT a également noté que la plupart des listes mondiales appellent désormais en anglais l'albatros *Diomedea exulans* « Snowy Albatros » afin d'éviter toute confusion avec trois autres sous-espèces (*D. dabbenena*, *D. antipodensis* et *D. amsterdamensis*). L'adoption de ce nom commun pour *D. exulans* n'aurait aucune conséquence juridique pour l'Accord, étant donné que l'Annexe 1 utilise les noms scientifiques.
- 10.1.5 Le Comité consultatif a pris note des progrès réalisés par le GTT, l'a remercié pour son travail intersessions et pour son suivi constant de la littérature taxonomique, et enfin a remercié le Président pour sa présentation du rapport du Groupe de travail.

- 10.1.6 La Nouvelle-Zélande a fait part des recherches en cours sur l'albatros *Diomedea antipodensis* et a confirmé qu'il y avait une confusion avec l'espèce *D. exulans* dans les rapports sur les captures accessoires, ce nom étant souvent utilisé pour toutes les espèces d'albatros de type *Diomedea*. Il a par exemple été noté que l'identification génétique avait révélé que l'albatros *D. antipodensis* était le plus fréquemment capturé dans les pêcheries pélagiques australiennes à la palangre, et non *D. exulans*.

11 CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER

11.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires

- 11.1.1 L'Argentine a fait une déclaration qui figure à l'**ANNEXE 17**.
- 11.1.2 Le Royaume-Uni a fait une déclaration en réponse, qui figure à l'**ANNEXE 18**.
- 11.1.3 Le Co-Président du Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA), le Dr Sebastián Jiménez, a présenté le rapport de la 12e Réunion du Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA12) qui s'est tenue du 5 au 7 août 2024. La GTCA12 a examiné 19 documents de travail et 19 documents d'information. Ce rapport ([CC14 Doc 12 Rev 1](#)) décrit les progrès réalisés dans le Programme de travail du GTCA pendant la période intersessions, ainsi que les discussions et les avis issus de la GTCA12, notamment une actualisation des Conseils en matière de bonnes pratiques. Le Co-Président a noté qu'aucun document de travail n'a été présenté concernant la définition et les critères des Conseils en matière de bonnes pratiques. La GTCA12 a toutefois souligné l'importance de ces critères, et il été suggéré de créer un document plus simple, autonome et clair les concernant.
- 11.1.4 Le CC a remercié les Présidents et les Vice-Présidents du GTCA et le Secrétariat pour la préparation de ce rapport et en a pris note lors de l'élaboration du Programme de travail du CC. Le CA a accepté de :
- 11.1.5 Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans la pêche au chalut
- i. Approuver la mise à jour et le passage en revue des mesures d'atténuation et des Conseils en matière de bonnes pratiques visant à réduire l'impact de la pêche au chalut pélagique et démersal sur les oiseaux de mer contenus dans l'**ANNEXE 2** du document **CC14 Doc 12 Rev 1**. Ces mises à jour améliorent la clarté et la cohérence du document et reflètent les dernières recherches présentées à la GTCA12. Bien que les modifications n'apportent pas de changement substantiel aux Conseils en matière de bonnes pratiques, elles incluent des références à diverses options d'atténuation en cours de développement pour les câbles de contrôle des filets, dans les cas où leur utilisation ne peut être évitée.
 - ii. Encourager la mise en œuvre des priorités de recherche pour l'atténuation des captures accessoires dans la pêche au chalut, identifiées dans la section 5.2 du document **CC14 Doc 12 Rev 1**.

11.1.6 Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre démersale

- i. Approuver la mise à jour et le passage en revue des mesures d'atténuation et des Conseils en matière de bonnes pratiques visant à réduire l'impact de la pêche à la palangre démersale sur les oiseaux de mer contenus dans l'ANNEXE 3 du document **CC14 Doc 12 Rev 1**. Ces mises à jour reflètent les dernières recherches présentées à la GTCA12. Bien que ces modifications n'apportent pas de changement substantiel aux Conseils en matière de bonnes pratiques, elles mettent à jour la recherche en cours de développement pour la palangre démersale flottante et améliorent la cohérence.
- ii. Encourager la mise en œuvre des priorités de recherche pour la réduction des captures accessoires dans les pêcheries palangrières démersales identifiées dans la Section 6.2 du document **CC14 Doc 12 Rev 1**.

11.1.7 Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre pélagique

- i. Approuver la mise à jour et le passage en revue des Conseils en matière de bonnes pratiques visant à réduire l'impact de la pêche à la palangre pélagique sur les oiseaux de mer contenus dans l'ANNEXE 4 du document **CC14 Doc 12 Rev 1**. Ces mises à jour améliorent la clarté et la cohérence du document et reflètent les dernières recherches présentées à la GTCA12. Ces modifications comprennent la définition d'un critère de taux d'immersion pour les bonnes pratiques en matière de lestage des lignes de branchement, et la clarification de l'utilisation de poids attachés ou intégrés à l'hameçon, ainsi que de matériaux de lestage.
- ii. Encourager la mise en œuvre des priorités de recherche pour l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières pélagiques identifiées dans la section 7.2 du document **CC14 Doc 12 Rev 1**.
- iii. Encourager les Parties et les autres parties prenantes à recueillir des estimations supplémentaires concernant les taux de captures accessoires d'oiseaux de mer dans le cadre de configurations alternatives de lestage des lignes de branchement.
- iv. Noter que les Présidents du GTCA et les responsables pour chaque type d'engin transposeront les trois documents de conseils dans un format plus convivial et plus standardisé, qui sera examiné par la GTCA13.

11.1.8 Pêche artisanale et à petite échelle

- i. Noter les progrès réalisés pour alimenter la boîte à outils sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer (**CC11 Doc 06 ANNEXE 6**) pour la pêche artisanale et de petite échelle, ainsi que les plans visant à achever le processus au cours de la prochaine période

d'intersessions, après quoi la boîte à outils sera disponible sur le site web de l'ACAP.

- ii. Noter que les Présidents du GTCA regrouperont l'ensemble des priorités de recherche en matière d'atténuation en vue de leur examen par la GTCA13, ce qui s'inscrira dans le processus de normalisation et d'amélioration de la cohérence entre les documents de conseils en matière de bonnes pratiques pour chaque type d'engin de pêche.

11.1.9 Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la senne coulissante

- i. Approuver la mise à jour de la boîte à outils de conseils sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la senne coulissante présentée dans le document **SBWG12 Inf 12** ; cette boîte à outils sera également reformatée de manière à servir de ressource sur l'atténuation des captures accessoires, publiée sur le site web de l'ACAP.
- ii. Noter les progrès accomplis dans l'élaboration de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer pour les opérations de pêche à la senne coulissante et encourager les Parties à mener d'autres études expérimentales.
- iii. Noter la possibilité de développer les informations contenues dans le document **SBWG12 Inf 11** afin de les intégrer aux lignes directrices de l'ACAP.

11.1.10 Indicateurs de performances de l'ACAP : atelier sur les données relatives aux captures accessoires d'oiseaux de mer

En ce qui concerne les indicateurs ACAP et la collecte de données :

- i. Donner la priorité à la collecte de données de réponse simples sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries nationales et celles des ORGP.
- ii. Encourager les Parties à communiquer des informations détaillées sur les captures accessoires d'oiseaux de mer lorsque cela est possible, en particulier sur les taux de captures accessoires d'oiseaux de mer et l'effort de pêche total.
- iii. Développer un projet financé par l'ACAP visant à soutenir la communication de données concernant les indicateurs de captures accessoires.
- iv. Il est à noter que les futurs ateliers pourraient bénéficier d'une interprétation simultanée, ce qui nécessiterait des ressources supplémentaires dans le budget de l'ACAP.

En ce qui concerne le programme d'observateurs et le suivi électronique :

- i. Il convient de noter qu'un processus intersessions a été prévu pour la mise à jour des lignes directrices de l'ACAP en matière de collecte de

données, tant pour les programmes d'observateurs que pour le suivi électronique.

- ii. Encourager les Parties à collaborer et à partager les données issues des programmes d'intelligence artificielle (IA) qui soutiennent une meilleure identification de l'atténuation des captures accessoires.

11.1.11 PAI-Oiseaux de mer de la FAO

- i. Encourager les Parties à mettre en œuvre des plans d'action nationaux ou régionaux visant à lutter contre les captures accessoires d'oiseaux de mer, et fournir des mises à jour lors de chaque réunion du GTCA.
- ii. Encourager les Parties qui n'ont pas encore élaboré de plans nationaux à le faire d'urgence.

11.1.12 Amélioration de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires

- i. Soutenir la promotion par l'ACAP de la boîte à outils pour une pêche sans danger pour les oiseaux de mer, y compris par le biais de son site web, afin de renforcer les efforts visant à adopter les meilleures pratiques de l'ACAP en matière de mesures d'atténuation.
- ii. Noter l'incorporation dans le programme de travail du CC de l'étude de la dimension humaine des captures accessoires et de l'adoption de mesures d'atténuation. Ces études peuvent contribuer à améliorer l'efficacité de la communication visant à accroître l'adoption de mesures d'atténuation.

11.1.13 Actions prioritaires de conservation en mer : examen des actions prioritaires et rapport sur l'atelier préalable à la réunion

- i. Examiner et approuver les actions prioritaires de conservation en mer identifiées pour l'ACAP et les Parties à l'ACAP (ANNEXE 5 du **CC14 Doc 12 Rev 1**).
- ii. Noter l'approche progressive proposée pour mettre à jour les actions de conservation en mer, en commençant par les pêcheries des Parties, des États de l'aire de répartition et des économies membres de l'APEC ayant le statut d'observateur, suivies des pêcheries des pays non Parties et des pêcheries des ORGP.
- iii. Demander aux Parties et aux Observateurs des États de l'aire de répartition et des économies membres de l'APEC d'examiner et de mettre à jour la liste des pêcheries qui les concernent et qui doivent être utilisées dans le cadre de priorisation, de mettre à jour les scores pour chacune de ces pêcheries et d'identifier d'autres actions possibles pour l'ACAP ou les Parties à l'ACAP concernant les pêcheries hautement prioritaires.
- iv. Noter les interactions potentiellement graves entre les pêcheries et les oiseaux de mer dans la zone de haute mer non réglementée du sud-ouest de l'Atlantique.

- v. Encourager les Parties et autres à fournir au GTCA des documents décrivant l'activité de pêche et toute autre information pertinente sur cette zone du sud-ouest de l'Atlantique.
- 11.1.14 Outils et lignes directrices : fiches d'information sur l'atténuation
- i. Soutenir la mise à jour progressive des fiches pratiques sur l'atténuation restantes conformément au nouveau format simplifié et dans l'ordre de priorité défini par la GTCA12.
 - ii. Noter l'état d'avancement de la mise à jour de la fiche d'information sur l'atténuation concernant les dispositifs d'effarouchement des oiseaux dans les pêcheries palangrières pélagiques (navires <35m).
- 11.1.15 Les points soulevés par les participants à la réunion lors de la présentation du rapport du GTCA sont résumés ci-dessous.
- 11.1.16 Concernant les conseils de l'ACAP en matières de bonnes pratiques, une discussion a eu lieu sur la meilleure façon de distinguer la dernière version en date et de clarifier les changements entre les versions. La date pourrait être plus clairement mise en évidence en haut du document, tandis qu'un résumé des modifications pourrait être fourni en annexe (peut-être séparément du document principal). Les Présidents et les responsables par type d'engin examineront cette question au cours du travail intersession prévu, afin d'actualiser les trois documents de bonnes pratiques sous un format plus convivial et standardisé. Ces travaux seront menés intersessions et examinés par la GTCA13. Une section sur le contrôle des versions et une description claire des modifications apportées chaque année seraient incorporées dans le nouveau format proposé.
- 11.1.17 En ce qui concerne l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries au chalut, HSI a fait remarquer que ce document de conseils en matière de bonnes pratiques était le premier à mentionner spécifiquement le « chalutage en continu » dans ces discussions, et a noté que la CCAMLR pourrait disposer d'informations supplémentaires sur les interactions avec les oiseaux marins dans ces pêcheries. Marco Favero, en tant que Co-Président du Groupe de travail de la CCAMLR sur la mortalité accidentelle associée à la pêche (WG-IMAF), a indiqué qu'il présenterait les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP au WG-IMAF, et qu'il demanderait à la CCAMLR des informations complémentaires pertinentes sur cette pêche au chalut en continu.
- 11.1.18 La Nouvelle-Zélande a été félicitée pour ses travaux importants concernant les palangres démersales flottantes, grâce à la mise au point d'un « dropper float », ainsi que des ajustements apportés au lestage des lignes et aux dispositifs d'effarouchement des oiseaux.
- 11.1.19 La CC14 a noté que les discussions sur la pêche à la palangre pélagique étaient l'un des points les plus importants de l'ordre du jour du GTCA. Le Royaume-Uni a souligné que le document **SBWG12 Doc 10** était particulièrement précieux, car il contenait un schéma montrant très clairement les avantages de l'utilisation des conseils de l'ACAP en matière de bonnes

pratiques, et que ce schéma pourrait être utile pour présenter un résumé clair des différences de résultats lorsque les bonnes pratiques conseillées par l'ACAP ne sont pas intégralement mises en œuvre. Le Royaume-Uni a considéré que ce schéma était utile car il transmettait deux messages principaux : d'abord que la mise en œuvre des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques garantit les meilleurs résultats en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, et ensuite, que l'utilisation de seulement deux des trois mesures recommandées est nettement moins fructueuse. D'autres ont estimé que le schéma pourrait être trop simple pour être utilisé dans la communication avec les publics clés de l'ACAP, mais qu'un court document avec des graphiques similaires pourrait être préparé et présenté, par exemple, aux ORGP qui entreprennent actuellement l'examen de leurs mesures de conservation et de gestion (MCG) sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer (voir le point 14 de l'ordre du jour). L'Australie a souligné que les examens en cours par les ORGP thonières (ICCAT, CTOI, WCPFC et CITT) couvrant trois bassins océaniques présentaient pour l'ACAP une opportunité unique d'influencer les résultats d'une large gamme de pêcheries, avec la possibilité d'harmoniser les MCG pertinentes entre elles mais aussi avec les bonnes pratiques conseillées par l'ACAP. Il a été convenu que la forme de communication du message de l'ACAP devait être adaptée au public (comme cela a également été souligné dans la stratégie de communication, voir **CC14 Doc 21** et le paragraphe 5.1.11). Un schéma simplifié serait utile pour les publics plus politiques, tandis que des informations plus détaillées sont indispensables pour un public technique.

- 11.1.20 La Nouvelle-Zélande a indiqué que, dans le cadre de l'examen actuel de la mesure relative aux oiseaux de mer de la WCPFC, le pays avait préparé pour cette dernière un avis indiquant clairement les incertitudes liées à certaines techniques envisagées (**WCPFC-SC20-EB-WP-11**). Cet avis est désormais disponible sur le site web de la WCPFC (<https://meetings.wcpfc.int/node/23054>). Cela pourrait contribuer à une série de produits qui communiquent des informations sur l'efficacité des méthodes d'atténuation des captures accessoires à différents publics.
- 11.1.21 L'accent mis (dans ce conseil en matière de bonnes pratiques) sur les taux d'immersion a été salué. Il a également été suggéré qu'il pourrait être utile de demander à la CCAMLR de fournir des orientations sur les lignes directrices relatives à la mesure du taux d'immersion, bien qu'il ait également été noté que les orientations de la CCAMLR (élaborées pour les pêcheries démersales) pourraient ne pas être directement pertinentes pour les pêcheries pélagiques à la palangre. Il a été convenu de créer un groupe intersessions chargé d'étudier la mesure des taux d'immersion pour les palangres pélagiques (voir **ANNEXE 7**).
- 11.1.22 En ce qui concerne la pêche artisanale et à petite échelle, le Pérou a indiqué que la recherche décrite dans le **SBWG12 Inf 14** avait été rendue possible par une petite subvention de l'ACAP (et une collaboration avec la Nouvelle-Zélande), puisqu'il s'agissait du premier projet d'atténuation des captures

accessoires d'oiseaux de mer à bord dans les pêcheries artisanales à la palangre. Dans le cadre du développement de la coopération, l'IMARPE (Pérou) vient de signer un accord de coopération avec le Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande concernant les oiseaux de mer communs aux deux pays. Le Royaume-Uni a fait remarquer que ce point de l'ordre du jour comportait quatre excellents documents d'information : **SBWG12 Inf 14**, **SBWG12 Inf 15**, **SBWG12 Inf 16** et **SBWG12 Inf 17**, qui avaient tous impliqué un certain degré de coopération internationale. Se référant au document **SBWG12 Inf 09** sur la pêche brésilienne à petite échelle, le Royaume-Uni a déclaré qu'il souhaitait étudier la possibilité d'un accord de coopération avec le Brésil, similaire à ceux conclus entre la Nouvelle-Zélande et le Chili, et entre la Nouvelle-Zélande et le Pérou. Le Brésil a remercié le Royaume-Uni pour son offre de collaboration. Le Brésil compte déjà des experts au sein du groupe GTCA, mais espère pouvoir inclure d'autres personnes du département de la Pêche au sein du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. L'Uruguay a commenté les accords de coopération régionale existants, tels que ceux conclus entre le Brésil et l'Uruguay, l'Argentine et le Chili. La CICTA a également vu une collaboration étroite entre le Brésil et l'Uruguay. Le Chili a souligné l'importance d'accorder de l'attention aux pêcheries à petite échelle, parfois négligées par la recherche alors qu'elles pourraient avoir un impact significatif sur les populations d'oiseaux de mer, en particulier au Chili, au Brésil, au Pérou et en Équateur. Il était très important d'inclure dans les priorités de l'ACAP la prise en compte de l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à senne coulissante.

- 11.1.23 Le Chili a indiqué qu'il souhaitait intensifier ses recherches dans le domaine de la pêche à la senne coulissante, très importante pour le Chili et le Pérou. Les taux de captures accessoires d'oiseaux de mer y sont souvent faibles, mais elles peuvent être catastrophiques.
- 11.1.24 La discussion concernant l'atelier sur les données relatives aux captures accessoires d'oiseaux de mer a mis en évidence le fait que certains participants ont trouvé cet atelier difficile en raison du manque d'interprétation. Le Président du CC a convenu que les ateliers de l'ACAP se doivent d'être inclusifs et de favoriser la communication entre l'ensemble des participants.
- 11.1.25 Sous le point de l'ordre du jour relatif à l'amélioration de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, le CC a souligné le document innovant (**SBWG12 Doc 18**) d'un chercheur argentin, rédigé du point de vue des sciences sociales, fondé sur des recherches menées en Australie grâce à un détachement de l'ACAP. Le document a fourni à l'ACAP de nouvelles idées sur la manière de communiquer son message aux pêcheurs et aux autres parties prenantes de l'industrie de la pêche. Une autre initiative soulignée sous ce point de l'ordre du jour est la boîte à outils pour une pêche sans danger pour les oiseaux de mer, développée par Southern Seabird Solutions et le Department of Conservation en Nouvelle-Zélande (voir **SBWG12 Doc 14** et **SBWG12/PaCSWG8 Inf 12**). Les États-Unis ont indiqué qu'ils avaient soutenu

et coparrainé cette boîte à outils dans le contexte de l'APEC et qu'ils appréciaient la façon dont elle encourageait l'adoption par l'industrie de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries pélagiques à la palangre.

- 11.1.26 L'atelier précédant immédiatement la GTCA12 avait couvert une autre question, concernant les pêcheries prioritaires pour les mesures de conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Le CC a accueilli chaleureusement l'avis de la Namibie selon lequel elle serait en mesure de fournir des données sur les pêcheries concernées très prochainement, une fois que la finalisation du PAN de la Namibie serait achevée. Le Chili a réaffirmé que toutes les pêcheries à senne coulissante devaient être incluses dans l'évaluation des pêcheries prioritaires. Le président du CC a souligné que le tableau sur les pêcheries prioritaires pour les actions de conservation faisait partie d'un ensemble de rapports aux Parties lors de la RdP8. La Responsable scientifique a indiqué que, dans le cas d'une présentation à la RdP08, la mise à jour devrait être finalisée au début de l'année 2025. Ce calendrier a été jugé trop ambitieux, mais la Nouvelle-Zélande a suggéré qu'avant la RdP8, il serait possible au moins de combler les lacunes de la liste actuelle des pêcheries et de corriger les erreurs connues.
- 11.1.27 Le point de l'ordre du jour a été clôturé par des remerciements exprimés pour les efforts extrêmement précieux déployés par les Présidents et Vice-Présidents du GTCA, tant au cours de la réunion qu'en période intersessions.

12. REUNION CONJOINTE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES CAPTURES ACCESSOIRES ET SUR LE STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION

12.1 Rapport de la réunion conjointe des Groupes de travail sur les Captures accessoires et sur le Statut des populations et de la conservation

- 12.1.1 L'une des Vice-Présidents du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, Dr Megan Tierney, a présenté le rapport de la réunion conjointe de la GTCA12 et de la GTSPC8 qui s'est tenue les 8 et 9 août 2024 ([CC14 Doc 13](#)). Elle a noté que le point 5 du rapport concernant la coordination des activités relatives aux ORGP sera présenté séparément sous le point 14 de l'ordre du jour de l'AC14.
- 12.1.2 Le rapport fait état des discussions et recommandations de la réunion conjointe, organisée sur le conseil de la CC11 afin d'optimiser les interactions entre les deux Groupes de travail concernant les questions communes. La réunion conjointe a été convoquée par les coresponsables du GTSPC, Mme Patricia Serafini et Dr Marco Favero, le Vice-Président du GTSPC, le professeur Richard Phillips, et le Co-Président du GTCA, Dr Sebastián Jiménez. Au total, 11 documents de travail, 16 documents d'information et un produit supplémentaire ont été examinés par la réunion conjointe dans le cadre de six points de l'ordre du jour, et 16 recommandations ont été soumises à l'examen du comité consultatif.

12.1.3 Le Comité consultatif a pris en compte les recommandations de la Réunion conjointe lors de l'élaboration du programme de travail du CC. Le Comité consultatif a accepté de :

12.1.4 Concomitance entre les oiseaux et les menaces en mer

- i. Soutenir le développement et l'utilisation d'outils pour l'analyse du chevauchement spatial des oiseaux de mer et des pêcheries.
- ii. Encourager le développement de lignes directrices de l'ACAP concernant l'analyse des chevauchements entre les oiseaux de mer et les pêcheries et l'évaluation des risques.
- iii. Encourager la présentation d'échantillons de provenance connue pour le classement génétique des oiseaux de mer capturés par les pêcheries, et la soumission de données génétiques à destination des répertoires de données appropriées.
- iv. Encourager les Parties à améliorer leur connaissance de la pêche artisanale et de petite échelle afin de mieux comprendre ses conséquences sur les oiseaux de mer, et fournir des données vérifiées sur le terrain pour aider Global Fishing Watch à la télédétection de ces flottes.
- v. Encourager les chercheurs et chercheuses à conduire des études de suivi à petite échelle, notamment sur les espèces, les populations et les classes d'âge où les données sont lacunaires, à soumettre leurs données à la base de données de suivi des oiseaux marins de BirdLife International (Seabird Tracking Database), et à mettre les données à disposition pour les analyses de chevauchement entre les oiseaux de mer et les pêcheries et les évaluations des risques.
- (vi) Demander au Secrétariat de développer un accord de coopération avec Global Fishing Watch, qui sera présenté à la Réunion des Parties pour approbation.
- vii. Encourager les Parties à partager leurs données VMS (système de suivi des navires), notamment avec Global Fishing Watch, et à les rendre publiquement disponibles.
- viii. Encourager les Parties à mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques pour les albatros et les pétrels lors des moments de nage en groupe, notamment par le biais de réductions ou d'interdictions de la navigation, du transport de mazout lourd, de la pêche commerciale ou récréative et d'autres activités sources de dommages aux espèces inscrites à l'ACAP dans les eaux adjacentes aux colonies de reproduction.
- (ix) Encourager une interaction accrue avec les Organisations régionales de la gestion des pêches du pacifique Nord et les États de l'aire de répartition non-Parties à l'ACAP dans la région.

- 12.1.5 Évolutions en matière d'infrastructures énergétiques en mer et risques associés
- i. Approuver l'établissement d'un groupe de travail intersessions visant à développer des lignes directrices pour le développement et l'évaluation des risques des parcs éoliens en mer (voir **ANNEXE 7**).
 - ii. Encourager les Parties à développer les technologies permettant d'atténuer et de surveiller les impacts potentiels des parcs éoliens en mer sur les espèces inscrites à l'ACAP, notamment les technologies capables de déterminer les comportements des albatros et des pétrels en matière d'altitude de vol.
- 12.1.6 Populations hautement prioritaires de l'ACAP
- i. Encourager les Parties à agir pour la conservation des populations hautement prioritaires de l'ACAP et à assurer la mise en œuvre effective des Plans d'action existants pour ces populations ou espèces.
- 12.1.7 Questions diverses
- i. Approuver l'allocation de fonds de l'ACAP au titre du Plan de travail du Comité consultatif pour couvrir les frais de conception et de traduction de l'affiche destinée à alerter les navires de pêche sur l'influenza aviaire et à garantir la sécurité lors de la manipulation des oiseaux.
- 12.1.8 Le CC s'est fortement engagé pour la nécessité de prendre des mesures pour la conservation des populations hautement prioritaires de l'ACAP (12.1.6. i), et pour que le rapport du CC à la RdP8 reflète cet engagement.
- 12.1.9 La CC14 a remercié le Dr Favero d'avoir présenté le rapport au nom de la Réunion conjointe, des Présidents et des Vice-Présidents.

13 STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

13.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation

- 13.1.1 Le Co-Président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC), Dr Marco Favero, a présenté le rapport de la huitième réunion du GTSPC ([CC14 Doc 14](#)). Ce rapport décrit les progrès réalisés intersessions dans le Programme de travail du GTSPC, ainsi que les délibérations et les avis issus de la réunion GTSPC8, qui s'est tenue le 9 août 2024.
- 13.1.2 Le Comité consultatif a pris en compte les recommandations de la GTSPC8 lors de la mise à jour du Programme de travail du CC. Le CA a accepté de :
- 13.1.3 Tendances des populations des espèces inscrites à l'ACAP
- i. Établir un groupe intersessions chargé d'identifier et d'appliquer des méthodes appropriées pour l'analyse des tendances des populations

concernant une gamme d'espèces et de populations inscrites à l'ACAP (voir **ANNEXE 7**).

- ii. Intégrer cette tâche au Programme de travail du Comité consultatif pour la période 2026-2028.

13.1.4. Menaces

- i. Encourager la recherche visant à évaluer l'exposition aux plastiques et aux microplastiques dans l'environnement marin, ainsi que leur incidence et leurs effets sur les espèces inscrites à l'ACAP.
- ii. Encourager des recherches supplémentaires sur la distribution et l'impact des parasites et des pathogènes sur les espèces inscrites à l'ACAP.
- iii. Encourage les Parties à : 1) élaborer des plans d'intervention spécifiques aux différents sites ; et 2) intensifier les efforts de suivi pour la détection précoce de l'IAHP H5N1.

13.1.5 Carences de données

- i. Encourager les Parties à l'ACAP et les États de l'aire de répartition responsables des populations reproductrices des espèces inscrites à l'ACAP à mettre en œuvre les programmes de suivi prioritaires afin d'améliorer les connaissances actuelles sur la taille, les tendances et la démographie de leurs populations.
- ii. Encourager les Parties à l'ACAP et d'autres à entreprendre les études de suivi prioritaires identifiées.
- iii. Encourager les détenteurs de données à soumettre leurs données de suivi à la base de données BirdLife International Seabird Tracking Database afin de permettre des analyses multi-espèces du chevauchement entre les espèces inscrites à l'ACAP et les pêcheries.

13.1.6 Examiner les indicateurs convenus pour l'état de la population, l'état des sites de reproduction et la disponibilité des données de suivi

- i. Encourager les détenteurs de données à soumettre leurs données d'indicateurs terrestres au Secrétariat afin de permettre un rapport précis des indicateurs de synthèse.
- ii. Encourager les détenteurs de données à soumettre leurs données de suivi à la Base de données de suivi des oiseaux de mer de BirdLife International, afin que le résumé des indicateurs puisse être rapporté avec précision.

13.1.7 Le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud ont suggéré que les lignes directrices de l'ACAP en matière d'éradication soient revues à la lumière des récents échecs d'éradication, en particulier concernant la souris domestique. Le CC a accepté d'ajouter cette tâche spécifique à son Programme de travail.

13.1.8 L'Australie a indiqué qu'un voyage de gestion vers l'île Heard et les îles McDonald est prévu pour l'été austral 2025/26. Il s'agira notamment de mettre à jour les informations sur les espèces inscrites à l'ACAP dans ces lieux.

13.1.9 L'Afrique du Sud a déclaré que les données des récentes enquêtes menées sur l'Île du Prince Édouard seront ajoutées à la base de données de l'ACAP dans les mois à venir.

13.1.10 Le Président du CC a remercié le GTSPC et ses Présidents pour le travail considérable effectué et pour leur rapport.

14 STRATEGIE D'INTERACTION DE L'ACAP AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES PECHEES

14.1 Le Co-Président du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, le Dr Sebastián Jiménez, a renvoyé la réunion au rapport de la Réunion conjointe de la GTCA12 et de la GTSPC8 ([CC14 Doc 13](#)) et aux recommandations faites dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour de ce rapport.

14.2 Le Comité consultatif a pris note du point 5 de l'ordre du jour dans le document **CC14 Doc 13** lors de la mise à jour du programme de travail du CC. Sur la base des recommandations de la réunion conjointe GTCA12/GTSPC8, le CC a décidé de

14.3 Coordination des activités relatives aux ORGP

- i. Approuver les mesures prioritaires proposées telles que présentées dans le **SBWG12/PaCSWG8 Doc 03 Rev 2** et soutenir l'achèvement de la Stratégie d'interaction avec les ORGP pour 2026 - 2028.
- ii. Approuver et proposer à la RdP8 l'allocation de financements du Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028 afin de pleinement mettre en œuvre les mesures prioritaires.
- iii. Demander au Secrétariat de développer un accord de coopération entre le Secrétariat de l'ACAP et la Commission technique conjointe sur le front maritime, dans le cadre de la stratégie d'interaction avec les ORGP, afin qu'il puisse être présenté à la Réunion des Parties pour approbation.

14.4 Les États-Unis ont noté les mises à jour des étapes relatives aux oiseaux de mer au sein de la CITT, concernant le Plan d'action sur les oiseaux de mer proposé par les États-Unis, qui était un résultat de la réunion du Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires du mois de juin. Les États-Unis se sont félicités de la contribution substantielle de l'ACAP et de BLI à cet effort. La délégation américaine à la CICTA et à la WCPFC souhaiterait travailler avec les Parties à l'ACAP et d'autres pour prendre des mesures en vue d'une éventuelle mise à jour des mesures d'atténuation des oiseaux de mer dans ces ORGP également.

14.5 Le Co-Président du GTSPC a présenté le document [CC14 Doc 20](#), qui définit une proposition de stratégie révisée de l'ACAP en matière d'interaction avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches produite par le Groupe de correspondance intersessions (GCI). Il a remercié le GCI et le Secrétariat d'avoir entrepris cet examen. Le GCI a examiné les

objectifs de l'actuelle stratégie d'engagement avec les ORGCP et le format thématique de la stratégie ; il a élaboré une liste actualisée d'actions prioritaires, présentées dans l'ANNEXE 1 du document **CC14 Doc 20**.

- 14.6 Le Royaume-Uni a suggéré que les Parties à l'ACAP peuvent jouer un rôle à titre individuel. Il serait donc opportun de leur indiquer des actions individuelles, mais aussi de reconnaître qu'il existe également des actions collectives.
- 14.7 Le Comité consultatif a noté que la stratégie devrait guider les actions de l'ACAP, des responsables de l'ACAP et des ONG, ainsi que des Parties et du Secrétariat.
- 14.8 Le Comité consultatif a noté que le modèle du tableau 1 figurant dans le document **CC14 Doc 20** devrait être complété pour d'autres ORGP et organisations de conservation et a convenu de présenter la stratégie globale à la RdP8 pour approbation.
- 14.9 BLI a remercié l'ACAP et le GIC pour leur travail sur la Stratégie, et a souligné les actions relatives aux Parties de l'ACAP « montrant l'exemple » en ce qui concerne la transparence et la déclaration efficace de données concernant les captures accessoires d'oiseaux de mer ainsi que la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
- 14.10 Le CC a accepté que l'action suivante pour les Parties soit ajoutée à la Stratégie : « Influencer l'amélioration de la transparence et une déclaration efficace des données dans les Organisations régionales de la conservation et de la des pêches en démontrant des normes élevées dans la mise en œuvre, le suivi et la déclaration des mesures d'atténuation, ainsi que dans le suivi et la déclaration des captures accessoires d'oiseaux de mer. »
- 14.11 HSI s'est montrée particulièrement préoccupée par la CCSBT, dont la procédure de gestion permet des augmentations progressives du total admissible des captures (TAC) de thon rouge du sud (TRS). Cela pourrait entraîner la capture d'un nombre croissant d'albatros, soit potentiellement 1 900 oiseaux supplémentaires par an et, d'ici 2029, un total de 20 900 individus par an pour cette pêcherie. Selon HSI, cette question doit être portée à l'attention de la RdP, car la crise de la conservation s'aggraverait si l'on n'interrompt pas l'augmentation progressive des TAC jusqu'à ce que des mesures d'atténuation adéquates et efficaces soient mises en œuvre et qu'il soit prouvé qu'elles le sont. Environ 90 % de l'effort de pêche n'est pas observé dans le secteur de la pêche à la palangre de la CCSBT. En effet, cette dernière n'est obligée de suivre que les mesures d'atténuation des ORGP concomitantes, dont les mesures sont inadéquates pour les latitudes plus élevées.
- 14.12 Le Comité consultatif a rappelé que tous les GIC (voir **ANNEXE 7**) sont ouverts à de nouveaux membres.

15 COMITE CONSULTATIF

15.1 Fonctionnement du Comité consultatif

15.1.1 Le Président du CC indique qu'aucun document n'a été soumis sous ce point et invite les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires. L'Australie a demandé l'avis d'autres pays sur la possibilité de transférer certains fonds du Programme de travail du Comité consultatif de la période quadriennale 2019 - 2022 à la future période triennale 2026 - 2028. À la demande du Président, la Secrétaire Exécutive a fait remarquer que, bien que le CC puisse décider de transférer les fonds restants des années précédentes vers de nouvelles activités du Programme de travail du CC – et qu'il ait d'ailleurs convenu lors de la CC13 de le faire avec certains fonds restants dans le Programme de travail du CC pour des projets qui ne figurent plus au Programme de travail actuel 2023 - 2025 – le crédit affecté au Programme de travail du Comité consultatif a un statut à part dans le budget. Le Programme de travail du Comité consultatif est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse, les dépenses et engagements étant reportés sur les années suivantes. À ce jour, les dépenses de l'affectation pour le Programme de travail du Comité consultatif en 2024 s'élèvent à 64 340 \$. Il n'est pas dans les habitudes de l'ACAP de retirer des fonds du Programme de travail du CC pour les affecter à d'autres crédits. Le Royaume-Uni a exprimé son accord avec cette pratique, notant également que l'affectation 4 contenait des contributions volontaires au Fonds spécial, dont l'utilisation était déterminée par les demandes du contributeur.

15.1.2 L'Australie a noté que la résolution 1.5 concernant le Comité consultatif, qui a été adoptée par la RdP1, a maintenant 20 ans. L'Australie a suggéré de demander à la RdP8 de demander au CC de revoir cette résolution au cours de la prochaine période intersessions en vue d'élaborer un projet de résolution mise à jour pour examen par la RdP9. Le CC a approuvé cette suggestion.

15.2 Programme de travail du Comité consultatif pour 2023 - 2025

15.2.1 Le Programme de travail 2023 - 2025 du Comité consultatif (**CC14 Doc 22**) a été examiné lors des réunions GTCA12, GTSPC8 et de la réunion conjointe GTCA12/GTSPC8. Il a été discuté plus en détail par la CC14. Compte tenu du fait qu'il ne restait que 10 mois à l'exercice 2025, seul un petit nombre d'ajouts et de modifications ont été apportés. Une version actualisée du Programme de travail du CC pour la période triennale en cours a été approuvée (**ANNEXE 5**), de même que le mandat des groupes de correspondance intersessions (**ANNEXE 7**).

15.3 Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028

15.3.1 Un projet de Programme de travail 2026 - 2028 du comité consultatif (**CC14 Doc 23**) a été discuté et amendé lors des réunions GTCA12, GTSPC8 et de la réunion conjointe GTCA12/GTSPC8. Il a été discuté plus avant par la CC14, et une version finale a été approuvée pour présentation à la RdP8 (**ANNEXE**

6). Les changements significatifs par rapport au Programme de travail du CC pour la période triennale précédente comprennent une augmentation du montant alloué aux interactions avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches, sur la base des dépenses réelles de l'exercice financier 2024. Les fonds supplémentaires permettraient une implication dans les processus d'examen des MCG en cours dans quatre ORGP thonières, qui figurent parmi les actions prioritaires dans la stratégie d'interaction avec les ORCGP.

15.4 Programme de subventions et de détachements de l'Accord

- 15.4.1. La Responsable scientifique a présenté le document [AC14 Inf 01](#), qui résume les subventions et les détachements accordés au cours de la période triennale, ainsi que certaines subventions reportées des années précédentes (en raison des retards causés par la pandémie de grippe aviaire). Elle a remercié tous les membres du Groupe de travail qui ont examiné les demandes de subvention, ainsi que les membres du Sous-Comité des subventions. La plupart des documents présentés aux Groupes de travail étaient le résultat d'études financées par des subventions et des détachements de l'ACAP. Elle a indiqué que les subventions accordées dans le cadre du cycle 2023 ont été financées à la fois par les fonds de l'ACAP et par de généreuses contributions volontaires d'Abercrombie & Kent Philanthropy, du Taipei chinois et du Royaume-Uni. Elle a également noté que les résumés des projets étaient désormais publiés sur le site web de l'ACAP.
- 15.4.2 Le CC a souligné le succès des programmes de petites subventions et de détachements en termes de renforcement des capacités mais également de recherches sur la conservation des oiseaux de mer. Les bénéficiaires de subventions (HSI, Pérou et Afrique du Sud) ont exprimé leurs remerciements pour les subventions reçues aux fins de projets achevés ou en cours. L'Équateur a noté qu'un détachement accordé à un candidat équatorien en 2019 avait été retardé pour diverses raisons pendant de nombreuses années, mais qu'il devrait pouvoir être mis en œuvre dans un avenir proche.
- 15.4.3 Les appels à candidatures pour les détachements et les petites subventions de 2024 seront publiés en septembre 2024.

16 INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPECES

16.1 Propositions d'inscription d'espèces à l'Annexe 1

- 16.1.1 Il n'y a pas eu de proposition d'inscription d'espèces à l'annexe 1.
- 16.1.2 Le Comité consultatif a répété que toute proposition future doit être présentée au CC immédiatement après une Réunion des Parties afin de disposer du temps nécessaire pour examen par les Groupes de travail et le Comité consultatif avant la RdP suivante.
- 16.1.3 Le Secrétariat a rappelé que les lignes directrices pour le processus d'inscription sur la liste sont disponibles dans le document [RdP5 Doc 21](#).

17 ÉLECTION ET NOMINATION DES RESPONSABLES DU CC

- 17.1 Le président du CC a informé l'assemblée qu'aucun poste du CC n'est soumis à élection lors de cette réunion. Tous les postes de responsables du Comité seront pourvus à la fin de la CC15.
- 17.2 Le Comité consultatif a reconnu l'importance du travail accompli pour l'Accord par l'ensemble des responsables du CC, et les a remerciés pour leur dévouement.

18 HUITIEME RÉUNION DES PARTIES**18.1 Date et lieu de réunion**

- 18.1.1 La Secrétaire Exécutive a informé la réunion que, comme indiqué précédemment, la Nouvelle-Zélande accueillerait la huitième session de la réunion des Parties, prévue du 19 au 23 mai 2025.

18.2 Projet d'ordre du jour

- 18.2.1 Le projet d'ordre du jour provisoire de la RdP8 (**CC14 Doc 26**), préparé par le Président de la RdP7, le Président du CC et le Secrétariat, a été examiné (**ANNEXE 8**). Le projet d'ordre du jour provisoire révisé sera soumis aux Parties pour commentaires avant la RdP8.

19 QUINZIEME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF**19.1 Date et lieu de réunion**

- 19.1.1 La Secrétaire Exécutive a indiqué que la CC15 se tiendrait en mai 2026.
- 19.1.2 La Namibie a indiqué que les autorités namibiennes envisageaient la possibilité d'accueillir la CC15 et que le pays tiendrait le CC informé des résultats de ces considérations.
- 19.1.3 Le Taipei chinois a indiqué que si aucune Partie ou aucun observateur d'un Etat de l'aire de répartition ne proposait d'accueillir la CC15, il souhaitait explorer la possibilité d'être l'hôte.
- 19.1.4 Le Comité consultatif s'est félicité des manifestations d'intérêt pour l'organisation éventuelle de la CC15 et attend avec impatience de recevoir de plus amples informations en temps utile.

19.2 Ordre du jour provisoire

- 19.2.1 Le Comité consultatif a examiné un ordre du jour provisoire pour la CC15 (**ANNEXE 9**), qui sera transmis aux membres du CC pour examen avant la CC15.

20 QUESTIONS DIVERSES

- 20.1 La représentante de l'Argentine, Carmen Rivero, en tant que Présidente du Sous-Comité de recrutement pour la sélection d'un Secrétaire Exécutif qui prendra ses fonctions en juillet 2025, a annoncé qu'un choix avait été fait. Jonathon Barrington, d'Australie, a été sélectionné parmi plusieurs excellents candidats. Le Sous-Comité est convaincu que Jonathon Barrington est le meilleur candidat et qu'il possède les qualités nécessaires pour le poste. Carmen Rivero a remercié les autres membres du Sous-Comité (Igor Debski, Nouvelle-Zélande et Mark Tasker, Royaume-Uni) pour leur participation à cette entreprise et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour sa collaboration tout au long du processus, sans laquelle la tâche du Sous-Comité aurait été beaucoup plus difficile.
- 20.2 Jonathon Barrington a exprimé sa gratitude au Sous-Comité de recrutement pour son travail et la confiance qu'il lui a témoignée en le choisissant pour assumer le rôle majeur de Secrétaire Exécutif de l'ACAP et les responsabilités afférentes. Il a indiqué ses regrets concernant le fait que la CC14 serait sa dernière réunion du Comité consultatif en tant que représentant de l'Australie, et a souhaité à tous les Membres de poursuivre leur travail pour atteindre l'objectif de l'Accord.
- 20.3 La CC14 a accueilli chaleureusement la sélection du Secrétaire exécutif désigné et lui a souhaité beaucoup de succès dans sa mission.

21 ADOPTION DU RAPPORT

- 21.1 La réunion a adopté le rapport de la CC14.

22 OBSERVATIONS FINALES

- 22.1 En clôturant la réunion, le Président a remercié l'ensemble des membres du Comité consultatif pour leur contribution aux excellents résultats obtenus. Il a également remercié les États de l'aire de répartition non Parties, la Namibie et les États-Unis pour leur participation, ainsi que le Taipei chinois, économie membre de l'APEC participant en tant qu'observateur. Il a remercié les ONG BirdLife International et HSI qui ont également apporté une contribution précieuse à la réunion, reflétant leur participation active à l'accord. Le Président a également remercié le Secrétariat, le pays hôte (le Pérou), l'hôtel, les interprètes et techniciens pour leurs efforts. Le Président a souligné les résultats suivants de la réunion : l'examen (et l'approbation) des recommandations des groupes de travail ; l'examen du rapport à la RdP et ce qu'il devrait contenir ; un message important à la RdP concernant la crise de la conservation et la situation critique de certaines populations ; la promotion d'une stratégie de communication et d'une stratégie d'interaction avec les ORCGP ; l'importance d'un financement adéquat pour le Programme de travail du CC.

- 22.2 La Vice-Présidente a approuvé les commentaires du Président, ainsi que plusieurs délégations. Elle a exprimé ses remerciements personnels et ceux du Comité consultatif au Président pour le professionnalisme avec lequel il a dirigé la réunion, ainsi que pour son travail et sa direction au cours de l'intersession écoulée.

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES À LA RÉUNION

CHAIR
<p>Dr Michael DOUBLE Mike.Double@aad.gov.au</p>
VICE-CHAIR
<p>Mrs Tatiana NEVES tneves@projetoalbatroz.org.br</p>

PARTIES	
ARGENTINA	
Head of Delegation	<p>Mr Samuel ORTIZ BASUALDO Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto sob@mrecic.gov.ar</p>
Alternate Representative	<p>Mr Angel BANFI Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto xbf@mrecic.gov.ar</p>
Alternate Representative	<p>Ms Carmen RIVERO Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto grv@mrecic.gov.ar</p>
Advisor, PaCSWG Co-convenor	<p>Dr Marco FAVERO CONICET mafavero@icloud.com</p>
AUSTRALIA	
Member	<p>Mr Jonathon BARRINGTON Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water, Australian Antarctic Division Jonathon.Barrington@aad.gov.au</p>

Alternate Representative	Ms Mandi LIVESEY Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water, Australian Antarctic Division Mandi.Livesey@aad.gov.au
BRAZIL	
Head of Delegation	Mr Helges Samuel BANDEIRA Ministerio de Relaciones Exteriores helges.bandeira@itamaraty.gov.br
Member	Ms Krishna BARROS BONAVIDES Ministry of the Environment and Climate Change krishna.bonavides@mma.gov.br
CHILE	
Member	Mr Marcelo GARCIA Subsecretaria de Pesca y Acuicultura mgarcia@subpesca.cl
Advisor	Luis ADASME Instituto de fomento pesquero (IFOP)
ECUADOR	
Member	Caroline ICAZA Ministerio del Ambiente, Agua y Transición Ecológica caroline.icaza@ambiente.gob.ec
NEW ZEALAND	
Member, SBWG Co- Convenor	Dr Igor DEBSKI Department of Conservation idebski@doc.govt.nz
PERU	
Member	Mrs Elisa GOYA Instituto del Mar del Perú (IMARPE) egoya@imarpe.gob.pe
Alternate Representative	Mrs María Andrea MEZA Instituto del Mar del Perú (IMARPE) mmeza@imarpe.gob.pe

Alternate Representative	Mr Julio REINOSO Ministerio de Relaciones Exteriores (MRREE) ireinoso@rree.gob.pe
Alternate Representative	Mrs Elvira VELÁSQUEZ Ministerio de Relaciones Exteriores (MRREE) evelasquez@rree.gob.pe
Advisor	Mrs Regina AGUILAR Instituto del Mar del Perú (IMARPE)
Advisor	Lady Madeleine AMARO GIRALDO Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre (SERFOR)
Advisor	Allan FLORES RAMOS Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre (SERFOR)
Advisor	Dr Javier QUIÑONES Instituto del Mar del Perú (IMARPE)
Advisor	Guillermo RAMOS BARDALEZ Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre (SERFOR)
Advisor	Mrs Cynthia ROMERO Instituto del Mar del Perú (IMARPE)
Advisor	Cussii SEGURA CUELLAR Servicio Nacional de Áreas Naturales Protegidas por el Estado (SERNANP)
Advisor	Maria Lily ZAPANA CUTIPA Servicio Nacional de Áreas Naturales Protegidas por el Estado (SERNANP)
SOUTH AFRICA	
Member	Dr Azwianewi MAKHADO Department of Forestry, Fisheries and the Environment amakhado@dffe.gov.za
Alternate Representative	Mr Makhudu MASOTLA Department of Forestry, Fisheries and the Environment mmasotla@dffe.gov.za

SPAIN	
Representative	Ms Helena MORENO Ministry for the Ecological Transition and the Demographic Challenge hmoreno@miteco.es
UNITED KINGDOM	
Member, TWG Convenor	Mark TASKER Joint Nature Conservation Committee (JNCC) mltasker@aol.com
Alternate Representative	Ms Elizabeth BIOTT Department for the Environment, Food and Rural Affairs (Defra) elizabeth.biott@defra.gov.uk
Advisor, SBWG Vice-convenor	Dr Megan TIERNEY Joint Nature Conservation Committee (JNCC)
URUGUAY	
Member	Andrés DOMINGO DINARA dimanchester@gmail.com
Advisor, SBWG Co- convenor	Dr Sebastián JIMÉNEZ DINARA jjimenezpsebastian@gmail.com

OBSERVERS – RANGE STATES**NAMIBIA**

Mr Desmond TOM
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Desmond.Tom@mfmr.gov.na

UNITED STATES OF AMERICA

Head of Delegation Mi Ae KIM
NMFS
mi.ae.kim@noaa.gov

Roberta Swift USFWS

OBSERVERS – APEC MEMBER ECONOMIES**CHINESE TAIPEI**

Head of Delegation	Ting-yu KUO Ocean Conservation Administration tingyu928@oca.gov.tw
--------------------	--

Chao-Yi FANG Department of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs
--

Pei-Chen WANG Department of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs

OBSERVERS – NON-GOVERNMENT ORGANISATIONS**BIRDLIFE INTERNATIONAL**

Dr Esteban FRERE estebanfrere@yahoo.com.ar
--

Dr Helen WADE helen.wade@rspb.org.uk

HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL (HSI) AUSTRALIA

Mr Nigel BROTHERS brothersbone1@gmail.com

SECRETARIAT

Executive Secretary	Dr Christine BOGLE christine.bogle@acap.aq
Science Officer	Dr Wiesława MISIAK wieslawa.misiak@acap.aq
Communications Advisor	Ms Bree FORRER breeforrer.acap@gmail.com

INTERPRETERS

Ms Cecilia ALAL
Dr Sandra HALE

ANNEXE 2. LISTE DES DOCUMENTS DE LA REUNION

DOCUMENTS DE TRAVAIL			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
CC14 Doc 01	Ordre du jour provisoire de la réunion	2	Comité consultatif, Secrétariat
CC14 Doc 02 Rev 1	Projet d'ordre du jour annoté	2	Président du CC, Secrétariat
AC14 Doc 03	Programme de la réunion	2	Président du CC, Secrétariat
CC14 Doc 04	Liste des documents de la réunion	2	Président du CC, Secrétariat
AC14 Doc 05	Liste des participants de la réunion	2	Secrétariat
CC14 Doc 06	Rapport du gouvernement dépositaire sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (Canberra, 19 juin 2001)	4	Australie
CC14 Doc 07	Rapport du Secrétariat	5.1	Secrétariat
CC14 Doc 08 Rev 2	Rapport financier prévisionnel 2024	6.1	Secrétariat
CC14 Doc 09	Projet de budget de l'Accord 2026 - 2028	6.2	Secrétariat
CC14 Doc 10	Projet de rapport du Comité consultatif à la huitième Réunion des Parties	9.1	Président et Vice-présidente du CC, Secrétariat
CC14 Doc 11	Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	10.1	GTT
CC14 Doc 12 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer	9.2, 11.1	GTCA
CC14 Doc 13 Rev 1	Rapport de la réunion conjointe des Groupes de travail sur les captures accessoires et sur le statut des populations et de la conservation	12.1	Présidents du GTSPC, Présidents du GTCA
CC14 Doc 14 Rev 2	Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation	13.1	GTSPC
CC14 Doc 15	Projet de rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord 2022 - 2024	8	Secrétariat
CC14 Doc 16	Statut des espèces, des populations et des sites de reproduction de l'ACAP. Projet de rapport à la RdP8	9	Secrétariat, Présidents des groupes de travail, Président du CC
CC14 Doc 17	Menaces pour les espèces inscrites à l'ACAP et mesures d'atténuation. Projet de rapport à la RdP8	9	Secrétariat, Présidents des groupes de travail, Président du CC

DOCUMENTS DE TRAVAIL			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
CC14 Doc 18	Actions de conservation prioritaires de l'ACAP pour 2026-2028. Projet de rapport à la RdP8	9	Secrétariat, Présidents des groupes de travail, Président du CC
CC14 Doc 19	Renforcement des capacités et sensibilisation - projet de rapport à la RdP8	9	Secrétariat, Président et Vice-présidente du CC
CC14 Doc 20	Stratégie d'interaction de l'ACAP avec les organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches	14	Groupe de correspondance intersessions
CC14 Doc 21	Mise à jour sur la stratégie de communication de l'ACAP	5.1	Secrétariat
CC14 Doc 22	Programme de travail du Comité consultatif 2023 - 2025	15.2	Comité consultatif, Secrétariat
CC14 Doc 23	Projet de Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028	15.3	Président et Vice-présidente du CC, Secrétariat
CC14 Doc 24	Programme de travail du Secrétariat 2023 - 2025	5.2	Secrétariat
CC14 Doc 25	Projet de Programme de travail du Secrétariat 2026 - 2028	5.3	Secrétariat
CC14 Doc 26	Projet d'ordre du jour provisoire – RdP8	18.2	Présidente de la RdP, Président du CC, Secrétariat
CC14 Doc 27	Propositions de modification de l'article 3 du Règlement intérieur du Comité consultatif	3	Secrétariat

DOCUMENTS D'INFORMATION			
Document	Titre	Point de l'ordre du jour	Soumis par
AC13 Inf 01	Recent Small Grants and Secondment Programmes supported by the AC	15.4	Secretariat
AC13 Inf 02	2024 Implementation Report - Argentina	8	Argentina
AC13 Inf 03	2024 Implementation Report - Australia	8	Australia
AC13 Inf 04	2024 Implementation Report - Brazil	8	Brazil


DOCUMENTS D'INFORMATION			
AC13 Inf 05	2024 Implementation Report - New Zealand	8	New Zealand
AC13 Inf 06	2024 Implementation Report - Peru	8	Peru
AC13 Inf 07	2024 Implementation Report – United Kingdom	8	United Kingdom

ANNEXE 3. ORDRE DU JOUR DE LA CC14

ORDRE DU JOUR DE LA CC14	
1. Discours d'ouverture	
2. Adoption de l'ordre du jour	
3. Règlement intérieur	
4. Rapport du Gouvernement dépositaire	
5. Secrétariat de l'ACAP	<ul style="list-style-type: none"> 5.1 Activités entreprises au cours de la période intersessions 2023 - 2024 5.2 Programme de travail du Secrétariat pour la période 2023 - 2025 5.3 Programme de travail du Secrétariat 2026 - 2028
6. Questions financières de l'Accord	<ul style="list-style-type: none"> 6.1 Rapport financier 6.2 Budget de l'Accord 2026 - 2028
7. Rapports des observateurs	<ul style="list-style-type: none"> 7.1 Rapports des observateurs à la CC14
8. Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord	
9. Présentation de rapports à la Réunion des Parties	<ul style="list-style-type: none"> 9.1 Rapport du Comité consultatif à la RdP8 9.2 Indicateurs du succès de l'ACAP 9.3 Procédure d'examen des rapports du CC à la RdP
10. Taxonomie des albatros et des pétrels	<ul style="list-style-type: none"> 10.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie
11. Captures accessoires d'oiseaux de mer	<ul style="list-style-type: none"> 11.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires
12. Réunion conjointe des Groupes de travail sur les captures accessoires et sur le statut des populations et de la conservation	<ul style="list-style-type: none"> 12.1 Rapport de la Réunion conjointe des Groupes de travail sur les captures accessoires et sur le statut des populations et de la conservation
13. Statut des populations et de la conservation des albatros et des pétrels	<ul style="list-style-type: none"> 13.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation
14. Stratégie d'interaction de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches	
15. Comité consultatif	<ul style="list-style-type: none"> 15.1 Fonctionnement du Comité consultatif

15.2 Programme de travail du Comité consultatif 2023 - 2025
15.3 Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028
15.4 Programmes de subventions et de détachements
16. Inscription de nouvelles espèces
17. Élection et nomination des Responsables du CC
18. Huitième Réunion des Parties
18.1 Calendrier et lieu
18.2 Projet d'ordre du jour
19. Quinzième réunion du Comité consultatif
19.1 Calendrier et lieu
19.2 Projet d'ordre du jour
20. Questions diverses
21. Adoption du rapport .
22. Observations finales

ANNEXE 4. REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF

 <p data-bbox="245 647 443 685">Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p data-bbox="707 342 1401 380">Règlement intérieur du Comité consultatif</p> <p data-bbox="608 607 1412 680"><i>Modifié lors de la Quatorzième Réunion du Comité consultatif Lima, Pérou, 12 – 16 août 2024</i></p>
---	---

PREMIÈRE PARTIE**RÉUNIONS, DÉLÉGUÉS, OBSERVATEURS, SECRÉTARIAT****Règle 1 : Réunions**

1. Le Comité consultatif (ci-après dénommé le « Comité ») se réunit annuellement, sauf décision contraire du Comité ou sur directive de la Réunion des Parties, de préférence en association avec un autre événement afin de réduire les frais de déplacement des participants.
2. À chaque réunion, le Comité décide de la date, du lieu et de la durée de la réunion suivante. Le Secrétariat avise les Parties de ces renseignements au moins 120 jours avant la réunion suivante.

Règle 2 : Délégués

1. Une Partie à l'Accord (ci-après dénommée « Partie ») est habilitée à nommer un membre du Comité (ci-après dénommé « membre du Comité ») ainsi que les représentants suppléants et conseillers que cette Partie juge nécessaires. Les Parties communiquent les noms de leur membre du Comité et de leurs représentants suppléants et conseillers au Secrétariat par l'intermédiaire de leurs autorités de coordination avant le début de chaque réunion.
2. Sous réserve des dispositions de la règle 13, paragraphe 1, le membre du Comité exerce le droit de vote de cette Partie. En l'absence du membre du Comité, un membre du Comité suppléant de cette Partie agit à la place du membre du Comité dans tous ses domaines de compétence.
3. Le membre du Comité nommé ou le membre du Comité suppléant doit être disponible pour consultation entre les réunions.

Règle 3 : Observateurs

1. Tous les signataires de l'Accord, les autres États qui ne sont pas Parties à l'Accord, tout membre du forum de la Coopération Asie-Pacifique en vertu de l'article VIII, paragraphe 15, de l'Accord, les Nations Unies, toute agence spécialisée des Nations Unies, toute organisation d'intégration économique régionale et tout secrétariat d'une institution internationale compétente, en particulier les organisations régionales de gestion de la pêche, peuvent envoyer des observateurs aux réunions du Comité, qui ont le droit de participer mais non de voter.
2. Toute entité scientifique, environnementale, culturelle ou technique ayant pour objet la conservation et la gestion de la faune et de la flore marines ou la conservation des albatros et des pétrels, peut demander à être admise aux réunions du Comité. Cette participation peut inclure la communication de documents d'information au Secrétariat pour distribution aux réunions, ainsi que la participation aux discussions du Comité.
3. Les demandes écrites de participation émanant de ces organismes internationaux (mentionnées au paragraphe 2) doivent être reçues par le Secrétariat au moins 90 jours avant la réunion en question, et transmises sans délai aux Parties par le Secrétariat. Les Parties informent le Secrétariat de leur acceptation ou rejet de toutes les demandes au moins 60 jours avant la réunion. Un postulant est autorisé à assister à la réunion en tant qu'observateur non-votant à moins qu'un tiers des Parties qui interviennent ne soit opposé à sa demande.
4. Toute autre entité scientifique, environnementale, culturelle ou technique ayant pour objet la conservation et la gestion de la faune et de la flore marines ou la conservation des albatros et des pétrels, peut demander à être admise aux réunions du Comité. Cette participation peut inclure la communication de documents d'information au Secrétariat pour distribution aux réunions, ainsi que la participation aux discussions du Comité.
5. Les demandes écrites de participation émanant de ces autres organismes internationaux (mentionnées au paragraphe 4) doivent être reçues par le Secrétariat au moins 90 jours avant la réunion en question, et transmises sans délai aux Parties par le Secrétariat. Les Parties informent le Secrétariat de leur acceptation ou rejet de toutes les demandes au moins 60 jours avant la réunion. Un postulant est autorisé à assister à la réunion en tant qu'observateur non-votant à condition qu'aucune objection ne soit reçue.
6. Avant la réunion, les noms des représentants d'observateurs doivent être communiqués au Secrétariat par l'État, l'agence, l'organisation ou l'organisme invité(e) à assister.
7. En raison de la capacité d'accueil et des ressources financières limitées du Secrétariat, il est possible qu'il soit nécessaire de limiter à deux le nombre d'observateurs d'un État ou d'une organisation non Parties à l'Accord autorisés à assister aux réunions.

Règle 4 : Secrétariat

1. Sauf directive contraire des Parties, le Secrétariat offre ses services au Comité consultatif.

DEUXIÈME PARTIE

MEMBRES DU BUREAU

Règle 5 : Président et autres membres du Bureau

1. Le Comité élit un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e) parmi les candidat(e)s désigné(e)s par les membres du Comité, conformément à la règle 12. Les candidat(e)s désigné(e)s être ressortissant(e)s d'une Partie à l'ACAP. Si les membres du Comité souhaitent nommer un(e) ressortissant(e) d'une autre Partie à l'ACAP, cette nomination se fait en consultation avec cette Partie.
2. Après leur élection, le (la) Président(e) et le (la) Vice-président(e) exercent leurs fonctions jusqu'à la fin de la première réunion du Comité consultatif postérieure à la session suivante de la Réunion des Parties.
3. Le (la) Président(e) et le (la) Vice-président(e) peuvent se représenter à la fin de leur mandat. En règle générale, le (la) Président(e) et le (la) Vice-président(e) n'exercent pas leurs fonctions pendant plus de trois mandats.
4. Dans la mesure où elle est applicable, cette règle s'applique mutatis mutandis à toutes les nominations faites par le Comité consultatif.

Règle 6 : Président(e) de séance

1. Le (la) Président(e) préside toutes les réunions du Comité.
2. Si le (la) Président(e) est absent(e) ou n'est pas en mesure de remplir les fonctions de président(e) de séance, le (la) Vice-président(e) le (la) supplée.
3. Si le (la) Président(e) et le (la) Vice-président(e) sont absent(e)s tou(te)s les deux ou ne sont pas en mesure de remplir les fonctions de président(e) de séance, les membres désignés élisent un(e) président(e) parmi les membres du Comité et leurs conseillers pour la durée de cette réunion.
4. Si le (la) président(e) de séance est un membre du Comité consultatif pour lequel un(e) suppléant(e) n'a pas été désigné(e) ou dont le (la) suppléant(e) désigné(e) n'est pas présent(e), le (la) président(e) de séance peut voter.

TROISIÈME PARTIE

RÈGLES DE PROCÉDURE ET DE DÉBAT

Règle 7 : Pouvoirs du (de la) président(e) de séance

1. Outre l'exercice de pouvoirs conférés ailleurs dans les présentes règles, lors des réunions, le (la) président(e) de séance :
 - a) ouvre et lève la séance;
 - b) dirige les discussions ;
 - c) veille au respect des présentes règles ;
 - d) accorde le droit de parole ;
 - e) met les questions aux voix et annonce les décisions ;
 - f) statue sur les points de procédure ; et
 - g) sous réserve des présentes règles, dirige les délibérations de la réunion et maintient l'ordre.

2. Le (la) président(e) de séance peut, au cours d'une discussion, lors d'une réunion, proposer :
 - a) des limites de temps pour les intervenants ;
 - b) une limitation du nombre de fois que les membres d'une délégation ou un observateur peuvent traiter d'une question ;
 - c) la clôture de la liste des intervenants ;
 - d) l'ajournement ou la clôture des débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion;
 - e) la suspension ou l'ajournement d'une réunion; et
 - f) l'établissement de groupes de discussion et de rédaction sur des problèmes particuliers.

Règle 8 : Quorum

1. Les réunions du Comité n'ont pas lieu si le quorum n'est pas atteint. Pour les réunions du Comité, le quorum se compose de quatre membres du Comité ou de la moitié des membres du Comité présents à la réunion, le nombre le plus élevé étant retenu.

Règle 9 : Droit de parole

1. Le (la) président(e) de séance donne la parole aux intervenants dans l'ordre dans lequel ils ont manifesté leur désir de parler, en accordant la préséance aux membres du Comité.

2. Un membre du Comité, conseiller ou observateur ne peut parler que s'il y est invité par le (la) président(e) de séance, qui peut rappeler un intervenant à l'ordre si ses propos sont étrangers au sujet du débat.
3. Un intervenant ne doit pas être interrompu, excepté s'il s'agit d'une question de procédure. L'intervenant peut, toutefois, avec la permission du (de la) président(e) de séance, céder la parole durant son allocution à un participant ou un observateur pour lui permettre de demander des éclaircissements sur un point particulier de ladite allocution.

Règle 10 : Motions de procédure

1. Pendant les discussions sur tout sujet, un membre du Comité peut soulever une question de procédure, et le (la) président(e) de séance statue immédiatement, si possible, sur cette question de procédure conformément aux présentes règles. Un membre du Comité peut faire appel de toute décision du (de la) président(e) de séance. L'appel est immédiatement mis aux voix, et la décision du (de la) président(e) de séance reste valable à moins qu'une majorité des Parties présentes et ayant droit de vote n'en décide autrement. Un délégué qui soulève une question de procédure ne peut pas s'exprimer sur la substance du sujet en discussion.
2. Les motions suivantes ont la priorité, dans l'ordre indiqué ci-dessous, sur toutes les autres propositions ou motions faites à la réunion et visant à :
 - a) suspendre la réunion ;
 - b) ajourner la réunion ;
 - c) ajourner les débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion ;
 - d) la clôture des débats sur le sujet ou le point particuliers en cours de discussion.

Règle 11 : Organisation des débats

1. La réunion peut, sur proposition du (de la) président(e) de séance ou d'un membre du Comité, limiter le temps imparti à chaque intervenant et le nombre de fois que quelqu'un peut s'exprimer sur une question. Lorsque les débats font l'objet de telles limitations et qu'un intervenant a épuisé le temps imparti, le (la) président(e) de séance rappelle l'intervenant à l'ordre sans délai.
2. Au cours d'un débat, le (la) président(e) de séance peut annoncer la liste des intervenants et, avec le consentement du Comité, déclarer la liste close. Le (la) président(e) de séance peut toutefois accorder le droit de réponse à toute personne si une allocution prononcée après la clôture de la liste rend cela souhaitable.
3. Pendant la discussion d'une question, un membre du Comité peut proposer l'ajournement des débats sur le sujet ou le point particuliers faisant l'objet de la

discussion. Outre l'auteur de la motion, un membre du Comité peut parler en faveur, et un membre du Comité de chacune de deux Parties peut parler contre la motion, sur quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le (la) président(e) de séance peut limiter le temps imparti aux intervenants en vertu de cette règle.

4. Un membre du Comité peut à tout moment proposer la clôture des débats sur le sujet ou le point particuliers faisant l'objet de la discussion, qu'une autre personne ait signifié ou non son désir de s'exprimer. La permission de s'exprimer sur la motion de clôture des débats n'est accordée qu'à un membre du Comité de chacune de deux Parties souhaitant s'exprimer contre la motion, sur quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le (la) président(e) de séance peut limiter le temps imparti aux intervenants en vertu de cette règle.
5. Pendant la discussion d'une question, un membre du Comité peut proposer la suspension ou l'ajournement de la réunion. Ces motions ne sont pas débattues mais immédiatement mises aux voix. Le (la) président(e) de séance peut limiter le temps imparti à l'intervenant proposant la suspension ou l'ajournement de la réunion.

Règle 12 : Prise de décisions

1. Le (la) président(e) de séance soumet à tous les membres du Comité toutes les questions, propositions et mesures nécessitant une décision. Les décisions de la réunion des Parties sont adoptées par consensus ou, s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, par le vote.

QUATRIÈME PARTIE

LE VOTE

Règle 13 : Le vote

1. Sans préjudice des dispositions de la règle 2, paragraphe 2, chaque membre du Comité dispose d'une voix.
2. Les Parties qui ont pris un an de retard dans le paiement de leurs contributions budgétaires à la date du premier jour de la réunion du Comité n'ont pas le droit de vote, moins que la réunion des Parties n'ait convenu de permettre à ces Parties de participer au vote conformément à la règle 20 (paragraphe 2) du règlement intérieur relatif à la réunion des Parties.
3. Le Comité vote normalement à main levée lors d'une réunion, mais tout membre du Comité peut demander un vote par appel nominal. En cas de vote entre réunions, on procède à un vote par correspondance ou par courrier électronique. Le vote par courrier électronique ou par correspondance est coordonné par le Secrétariat.

4. Lors de l'élection des membres du bureau, tout membre du Comité peut demander un vote à bulletin secret. Si la proposition est appuyée, la question de savoir si l'on va voter à bulletin secret est immédiatement mise aux voix. La motion proposant un vote à bulletin secret ne peut pas se faire à bulletin secret.
5. Le vote par appel nominal ou à bulletin secret s'exprime par « Oui », « Non » ou « Je m'abstiens ». Seuls les votes affirmatifs et négatifs sont comptés pour le calcul du nombre de suffrages exprimés par les membres du Comité présents et votants.
6. Si, au cours d'une élection à un poste, aucun candidat n'obtient au premier tour le soutien de plus de la moitié des Parties présentes et votantes, un second tour oppose les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si, au deuxième tour, les voix sont partagées également, le (la) président(e) de séance décide entre les candidat(e)s par tirage au sort.
7. Le (la) président(e) de séance est chargé(e) du dépouillement des votes et annonce les résultats. Le (la) président(e) de séance peut se faire aider par le Secrétariat.
8. Lorsque le (la) président(e) de séance a annoncé le début du scrutin, celui-ci ne doit pas être interrompu, excepté par un membre du Comité souhaitant soulever un point de procédure relatif à la conduite du scrutin. Le (la) président(e) de séance peut permettre à des membres du Comité d'expliquer leur vote soit avant soit après le scrutin, et peut limiter le temps imparti pour ces explications.

Règle 14 : Majorité et procédures de vote en ce qui concerne les motions et les amendements

1. Les décisions, dans la limite des pouvoirs dont dispose le Comité consultatif, relatives au règlement intérieur et aux questions financières sont adoptées par consensus.
2. Toute autre décision prise par le Comité consultatif est rendue par une majorité de deux tiers des membres du Comité présents et votants, à l'exception de l'élection de membres du bureau qui a lieu conformément à la règle 13.
3. Lorsqu'un amendement est proposé pour une proposition, l'amendement est d'abord mis aux voix. Si l'amendement est adopté, la proposition amendée est alors mise aux voix.

CINQUIEME PARTIE

LANGUES ET DOCUMENTS

Règle 15 : Langues de travail

1. L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues de travail de toute réunion du Comité et des groupes de travail.
2. À la demande d'une Partie, les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont, dans la mesure du possible, interprétés dans une autre langue de travail.
3. Les documents officiels de la réunion sont diffusés dans les langues de travail. En règle générale, les documents d'information ne sont pas traduits.
4. L'interprétation est assurée dans une langue de travail lors d'une réunion du Comité à la demande d'une Partie qui introduit un formulaire d'inscription de délégué [Delegate Registration Form] au moins un mois avant le commencement de la réunion du Comité.

Règle 16 : Autres langues

1. Une allocution peut être prononcée dans une langue autre qu'une langue de travail si l'intervenant pourvoit à l'interprétation vers une des langues de travail. L'interprétation assurée par le Secrétariat vers une autre langue de travail peut être basée sur la première interprétation.
2. Un document transmis au Secrétariat dans une langue autre qu'une langue de travail doit être accompagné d'une traduction exacte dans une des langues de travail.

Règle 17 : Documents

1. Les documents requis pour chaque réunion du Comité sont transmis aux Parties dans les langues de travail par le Secrétariat au moins 30 jours avant l'ouverture de la réunion. Si des documents doivent être traduits par le Secrétariat, ils doivent être envoyés au Secrétariat par les personnes qui les transmettent au moins 60 jours avant la réunion. En règle générale, les documents d'information ne sont pas traduits.
2. À la discrétion du (de la) Président(e), dans des circonstances exceptionnelles, des documents peuvent être acceptés après ces dates limites, mais pas plus de deux semaines avant la réunion. Ces documents doivent être transmis dans toutes les langues de travail.
3. Dans la mesure du possible, les documents sont diffusés électroniquement.
4. Un projet d'ordre du jour est adopté par le Comité consultatif pour la réunion suivante. Ce projet d'ordre du jour est diffusé par le Secrétariat 120 jours avant la réunion, accompagné d'une demande de notification de nouveaux points de l'ordre du jour dans un délai de 30 jours. Le Secrétariat diffuse le projet d'ordre du jour révisé au moins 60 jours avant la réunion.

Règle 18 : Compte rendu de la réunion

1. Les comptes rendus de la réunion sont transmis à toutes les Parties dans les langues de travail de la réunion.
2. Une fois adoptés, les comptes rendus de la réunion ne peuvent être amendés qu'avec l'approbation de toutes les Parties présentes à la réunion. Le Secrétariat peut y apporter des modifications typographiques et rédactionnelles mineures. Le Secrétariat doit tenir un registre des modifications apportées.
3. Les comités et les groupes de travail décident du support utilisé pour établir leurs comptes rendus.

SIXIÈME PARTIE

TRANSPARENCE DES DÉBATS

Règle 19 : Réunions du comité

1. Sous réserve d'un nombre de places suffisant, toutes les réunions sont ouvertes au public, à moins que deux tiers des Parties présentes et votantes ne décident de fermer une session au public.

SEPTIÈME PARTIE

GROUPE DE TRAVAIL

Règle 20 : Constitution de groupes de travail

1. Le Comité peut constituer les groupes de travail nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions. Il désigne un (ou plusieurs) président(s) (« convenor[s] ») et un (ou plusieurs) vice-président(s) (« vice-convenor[s] ») pour chaque groupe de travail et définit les termes de référence du groupe. Le Comité réexamine les nominations à la première réunion du Comité postérieure à chaque session de la Réunion des Parties. Il peut également définir la composition de chaque groupe de travail. Le(s) président(s) d'un groupe de travail peut coopter des membres à ce groupe de travail.
2. En règle générale, les réunions des groupes de travail sont réservées aux membres du Comité, aux membres suppléants, à leurs conseillers, aux membres nommés par le Comité et aux membres cooptés par le(s) président(s) du groupe de travail.

Règle 21 : Règlement

1. Dans la mesure où elles sont applicables, les présentes règles s'appliquent mutatis mutandis aux travaux des groupes de travail.

ANNEXE 5. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2023 - 2025

Le présent Programme de travail présente des coûts donnés à titre indicatif (en AUD) et le délai nécessaire à l'exécution des tâches. La CC13 a noté que des niveaux importants de ressources financières et humaines provenant d'autres sources devront être mobilisés afin de mener à bien le Programme de travail. Il s'agit principalement de l'implication du Secrétariat et des responsables du Comité consultatif, mais aussi des Parties, des États de l'aire de répartition et des ONG, en particulier BirdLife International. Il est à noter que les ressources en personnel sont, dans la plupart des cas, fournies gratuitement. Les heures indiquées ne comprennent pas le temps passé par les Parties ou d'autres organisations, mais reflètent le temps que les responsables du CC et du Secrétariat consacreront à ces tâches. Le Programme de travail a été adopté par la RdP7 et révisé lors de la CC13. Les nouvelles actions identifiées pendant la GTCA12, la GTSPC8, la réunion conjointe des GT et la CC14 sont indiquées en bleu. Les actions terminées ou qui ne sont plus pertinentes sont barrées. Tous les groupes ou sous-groupes responsables identifiés pour des tâches spécifiques restent ouverts à d'autres participants et participantes.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
1. Taxonomie et examen de l'Annexe 1						
1.1	Tenir à jour la base de données bibliographique du Groupe de travail sur la taxonomie	GTT, travaux dirigés par le Président	En cours	0,5 semaine p.a. (par an)	0	S'assurer que la Bibliographie de l'ACAP est actualisée
1.2	Poursuivre l'élaboration d'une base de données morphométrique et de plumage	GTT dirigé par le Président et la Responsable scientifique	2023-2025	2 semaines	0	Cette base de données facilitera le processus taxonomique, l'identification des spécimens de capture accessoire et le stockage à long terme des données précieuses. Ou envisager en lieu et place la création d'un catalogue de taxons difficiles à identifier visuellement.
1.3	Entretenir une base de données contenant des informations propres à chaque site portant sur la disponibilité d'échantillons pertinents à l'étude des caractéristiques génétiques des espèces inscrites à l'ACAP	GTT	2023-2025	2 mois	≈ 5 000	Une base de données de chercheurs détenant des échantillons spécifiques aux sites a été élaborée dans un premier temps en coopération avec le GTSPC.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
1.4	Aborder les problèmes taxonomiques liés aux espèces dont l'inscription a été proposée à l'Annexe 1 de l'Accord	Les Parties et le CC	En cours	0,5 semaine par an	0	Répondre aux propositions (à l'aide d'un modèle d'évaluation des espèces) soumises par les Parties.
1.5	Répondre aux demandes d'information sur des questions taxonomiques relatives aux espèces de l'ACAP	GTT, travaux dirigés par le Président	En cours	1 à 2 semaines p.a.	0	Encourager l'harmonisation continue avec la CMS et l'UICN. Tenir à jour le tableau de références des espèces reprenant les noms scientifique et commun en plusieurs langues.
1.6	Tenir à jour la liste des espèces candidates	GTT, travaux dirigés par le Président et le CC	En cours	1 à 2 semaines p.a.		Tenter de résoudre les problèmes de hiérarchisation des tâches. Maintenir la conformité avec la taxonomie ACAP/COI. Les critères et la notation de la liste pondérée des espèces candidates seront affinés par correspondance pendant l'intersessions.
2. Informations sur le statut, les tendances et les sites de reproduction						
2.1	Examiner les lacunes dans les données soumises à l'ACAP sur les populations, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire ; réclamer les données non communiquées et incorporer les modifications.	GTSPC, Responsable scientifique, BirdLife International	En cours	8 semaines par an	0	Les Parties sont priées de fournir chaque année les données nouvelles ou non encore communiquées. Le Responsable scientifique enverra des rappels chaque année. Maximiser l'utilisation des données existantes (pourrait convenir aux détachements)
2.2	Examiner et affiner les formats normalisés de questionnaires et de résultats pour une meilleure analyse et interprétation. Continuer à améliorer la structure du portail de données et des questionnaires	Responsable scientifique, Présidents, Vice-Présidents, GTSPC	En cours	12 semaines par an	0	

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
2.3	Evaluer précisément et actualiser les tendances mondiales des populations	Présidents du GTSPC, Responsable scientifique et BirdLife International avec d'autres experts si nécessaire, groupe intersessions (voir ANNEXE 7)	En cours	3 semaines	5 000 (financement de base)	Pourrait nécessiter la mise à jour ultérieure du portail de données. Envisager des approches alternatives, le cas échéant. Examiner lors de la CC14
2.4	Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	Responsable scientifique, responsables du GTSPC ; le Groupe de coordination des évaluations d'espèces sera chargé de superviser les mises à jour	En cours	6 semaines p.a.	4 000 10 000 (financement de base)	Coûts d'actualisation des cartes par BirdLife, éventuelle mise à jour du format. Des rapports d'avancement sont fournis à chaque réunion du GTSPC. Travailler avec les principaux éditeurs
2.5	Traduire les mises à jour des évaluations d'espèce et des lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français	Responsable scientifique	En cours		12 000 14 000 (financement de base)	
2.6	Identifier les priorités de suivi des chiffres, des tendances et de la démographie	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	2 semaines p.a.	0	Examen et mise à jour des priorités et évaluation des progrès accomplis par rapport aux priorités à chaque réunion du CC.
2.7	Examen de la disponibilité des données de suivi et de répartition des albatros et des pétrels afin de garantir la représentativité des espèces/classes d'âge. Hiérarchiser les carences et encourager les études permettant de les combler. (désormais tâche 5.15)	GTSPC, CC, Responsable scientifique et BirdLife International	2024	1 semaine p.a.	1 000 (financement de base)	Examiner lors de la CC14
2.8	Identifier et examiner les populations hautement prioritaires concernant les mesures de conservation	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	1 semaine p.a.	0	Examiner lors de chaque Réunion du CC

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
2.9	Examiner et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	1 semaine p.a.	0	Mise à jour annuelle des priorités par les Parties, passer en revue les priorités avant la CC14
2.10	Examiner et mettre à jour les lignes directrices en matière de bonnes pratiques	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	3 semaines p.a.	05 000	Possibilité de détachements et de petites subventions . Fonds pour la traduction des lignes directrices relatives à la manipulation de l'IAHP pour les oiseaux de mer à bord des navires.
2.11	Préparer les rapports d'activité pour les réunions du CC	GTSPC, Responsable scientifique	2023 et 2024	12 semaines	0	
2.12	Élaborer de nouvelles lignes directrices pour les questions prioritaires	Sous-Comité des petites subventions , GTSPC, Secrétariat et autres experts si nécessaire (identifier les responsables)	En cours	?	?	Possibilité de détachements et de petites subventions . Par ex. gestion des colonies, surveillance acoustique, téledétection , analyse des concomitances entre les oiseaux de mer et les pêcheries , évaluations spatialement explicites des risques liés à la pêche . Examiner lors de chaque réunion du CC.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
2.13	<p>Examiner les nouvelles menaces qui pèsent sur les albatros et les pétrels</p> <ul style="list-style-type: none"> i) infrastructures de parcs éoliens en mer ii) polluants chimiques iii) plastiques en mer iv) pollution lumineuse 	GTSPC, groupe intersessions (voir ANNEXE 7)	En cours	?		<p>Possibilité de détachements et de petites subventions.</p> <p>Développer des moyens d'évaluer, de modéliser, de surveiller et d'atténuer les effets néfastes, y compris les impacts cumulatifs, sur les oiseaux de mer. Fournir des informations pertinentes à la base de données bibliographique.</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Examiner la disponibilité des données sur la hauteur de vol des albatros et des pétrels. ii) Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des risques liés aux éoliennes en mer – groupe intersessions
2.14	Tenir à jour les lignes directrices de l'ACAP concernant le travail avec les albatros et les pétrels pendant l'épidémie actuelle de grippe aviaire hautement pathogène H5N1	Experts externes, Responsable Patricia Serafini	En cours		5 000 (réalloués au point 2.10)	<p>Créer un groupe d'experts (voir ANNEXE 7). Lignes directrices couvrant l'évaluation des risques de maladie pour les espèces inscrites à l'ACAP, la gestion des risques liés aux colonies et la biosécurité en ce qui concerne l'épidémie de grippe aviaire hautement pathogène H5N1. Frais de traduction inclus au titre de la tâche 2.5.</p>

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3. Captures accessoires d'oiseaux de mer						
3.1	<p>Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'interaction avec les ORGP et la CCAMLR (SBWG10-Doc-07-Rev-1, SBWG11-Doc-09CC14 Doc 20) et passer en revue à chaque réunion du GTCA. Les Parties concernées invitent et aident les ORGP et autres organisations internationales pertinentes à évaluer et réduire les captures accessoires d'albatros et de pétrels.</p> <p>Perfectionner les ressources spécifiques à l'ACAP sur les bonnes pratiques en matière de collecte et de reporting des données de captures accessoires, et les présenter aux ORGP</p>	<p>Coordinateurs individuels des ORGP, Secrétariat, GTCA et CC</p> <p>Coordinateurs individuels des ORGP, Secrétariat, GTCA</p>	En cours	<p>a) 18 semaines p.a.</p> <p>b) 18 semaines p.a.</p> <p>c) 2 semaines p.a.</p>	<p>(a+b) 30 000 p.a. (financement de base)</p> <p>À partir de 2025, 37 500 p.a.</p> <p>3 000 (financement de base)</p>	<p>a) Frais de déplacement, etc. pour participer à certaines réunions des ORGP (moins de frais si une Partie peut contribuer directement)</p> <p>b) Activités de coordination avec les ORGP</p> <p>c) Examen du processus et recommandation de changements (GTCA)</p> <p>Inclure l'élaboration et la diffusion des ressources.</p> <p>Frais de traduction. Ces lignes directrices seront également pertinentes pour les programmes d'observateurs nationaux (des Parties)</p>
3.1 a)	Poursuivre l'examen et la mise à jour de la stratégie d'interaction avec les ORCGP.	Responsables Dimas Gianuca et Sebastian Jimenez. Groupe intersessions du CC (voir ANNEXE 7)	CC14 2024-2025		<p>Mettre en place un groupe intersessions (voir ANNEXE 7).</p> <p>Interactions avec l'IAC (Responsables Marco Favero, Andres Domingo, Tatiana Neves, Brésil)</p>	

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.2	Examen intersessions des conseils de l'ACAP relatifs aux bonnes pratiques et révision des documents de l'ACAP pour les engins de pêche palangrière et chalutière pélagique et démersale	GTCA, mené par – Palangre pélagique : Jonathon Barrington, Sebastián Jiménez Palangre démersale : Øi Yates, Megan Tierney, Ed Melvin, Juan Pablo Seco Pon Chalut : Amanda Kuepfer Igor Debski, Verónica Iriarte, Leandro Tamini	En cours			Améliorer la cohérence entre les documents. Examiner les données sur l'efficacité relative, en tenant compte des différences régionales et de différentes combinaisons de mesures afin de soutenir les Conseils en matière de bonnes pratiques. Entreprandre un examen plus large de la structure des documents, y compris le contrôle des versions et le suivi des modifications.
3.2 a)	Conseils pour des essais en matière de taux d'immersion	Groupe intersessions du CC (voir ANNEXE 7) Responsable : Sebastián Jiménez	2024-2025			Fournir des conseils sur les méthodologies de test adéquates pour démontrer la conformité avec le critère de taux d'immersion de l'ACAP.
3.3	Élaborer plus avant des avis en matière d'atténuation dans la pêche à la senne coulissante Formalisation du document reprenant les Conseils de l'ACAP pour la pêche à la senne coulissante. Ce document comprendra un texte introductif et explicatif, et sera disponible sur le site internet de l'ACAP. Compléter les lignes directrices de l'ACAP pour le retrait des oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets (senne coulissante et chalut)(désormais Tâche 3.18)	GTCA, mené par : Cristian Suazo, Joanna Alfaro (Jonathon Barrington comme aide) Jonathon Barrington, Cristian Suazo, JP Seco Pon, Secrétariat	En cours	4 semaines	3 000 (financement de base)	À l'aide de la boîte à outils Coûts de traduction du document de conseil (ou soutien en nature éventuel des Parties), ainsi que des lignes directrices et de la conception des lignes directrices.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.4	Poursuivre la mise à jour par étapes des fiches d'information sur les méthodes d'atténuation sous un format simplifié : 1) Pratiques sûres en matière de lestage des lignes 2) Avis actualisés sur les dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour les palangres pélagique et démersale, et 3) Fiches pratiques relatives aux bonnes pratiques de l'ACAP	GTCA, BirdLife International, Secrétariat Mené par : Dispositifs d'effarouchement des oiseaux : Sebastián Jiménez Lestage des palangres démersales : Barry Baker Atténuation pour les câbles de chalut (câble de contrôle du filet inclus) : Marcelo García Manipulation sans danger des oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets : Verónica Iriarte	En cours	1 semaine par fiche d'information	40 000 15 000 (financement de base, pour la traduction et pour les nouvelles fiches pratiques)	
3.5	Poursuivre davantage d'approches permettant d'améliorer l'adoption des bonnes pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires Continuer à développer et à affiner la stratégie et le matériel de communication pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffler un nouvel élan aux avis. Communiquer auprès de différents publics (par ex. présentations, vidéos, autres outils multimédias) — et inclure des exemples de réussite et — des informations permettant de lever — les obstacles à la mise en œuvre 	GTCA, GTSPC, Secrétariat	En cours		5 000 (financement de base) pour une personne détachée/contractuelle qui participera au	Destiné à contribuer à l'élaboration de futures stratégies d'interaction avec les flottes de pêche. La portée des travaux dépend des recherches en cours visant à améliorer la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Possibilité de détachement pour étudier des domaines spécifiques de communication supplémentaires et pour compléter le travail de tout consultant à temps partiel que le Secrétariat pourrait employer comme conseiller en communication. Noter le lien avec le GTSPC : la

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
	<p>(désormais Tâche 5.13)</p> <p>Modéliser la menace que représentent les captures accessoires pour les populations d'oiseaux de mer afin de faire connaître le risque d'extinction pour les espèces de l'ACAP.</p> <p>Continuer à participer aux cadres de certification en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuant aux examens des normes sur les considérations relatives à la capture accessoire pour que celles-ci soient alimentées par les avis de l'ACAP. ▪ Fournir des informations aux Parties et aux autres sous-groupes afin de permettre la formulation de commentaires sur les évaluations individuelles des pêches 	Secrétariat, GTCA			<p>processus</p> <p>5 000 (financement de base) pour une personne détachée/contractuelle qui continuera de fournir des avis sur le processus</p>	<p>communication est importante dans ces domaines également.</p> <p>Comment simplifier les conseils pour les gestionnaires des pêches et les décideurs politiques afin d'en améliorer l'utilisation. (Désormais Tâche 5.13)</p> <p>Nécessitera des ressources (possibilité de détachement ou de petite subvention). L'ACAP doit saisir les occasions pertinentes.</p> <p>Le Secrétariat continue d'engager, selon les besoins, des consultants qui ont déjà fourni des conseils sur ce processus. Un sous-groupe du GTCA continuera de rechercher les possibilités de participer aux programmes pertinents et indiquera quand une contribution supplémentaire du consultant serait utile. Le Secrétariat continuera de recevoir les notifications des cadres de certification des pêcheries et les partagera, le cas échéant, avec le sous-groupe</p>
3.6	Publier et diffuser les avis de l'ACAP sur l'amélioration de la sécurité lors du virage des lignes de branchement au cours des opérations de pêche à la palangre pélagique	GTCA, responsables des ORGP	-En cours			Prendre acte des études menées avec 40, 45 et 60 g, tests avec 80 g actuellement irréalisables-Terminé

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.7	Rapports sur les indicateurs de captures accessoires et les données associées, amélioration des approches méthodologiques et du format des rapports selon les besoins Examen intersessions pour affiner les indicateurs	Parties, GTCA, Secrétariat Mené par Igor Debski (dans un premier temps). CC Nouveau groupe intersessions établi à la CC14 (voir ANNEXE 7).	En cours	20 semaines	10 000 par an (financement de base)	Besoin d'un soutien contractuel, car il s'agit d'un élément clé du travail (0,25 ETP ?) Atelier préalable à la GTCA11. Commencer le travail sur les indicateurs (de réponse) affinés comme approuvé par la CC14.
3.7 a)	Améliorer la collecte et la présentation des données sur les captures accessoires	Mené par Megan Tierney CC Nouveau groupe intersessions établi à la CC14.				Mettre en place un Groupe de correspondance intersessions pour relever les principaux défis (voir ANNEXE 7). Détachement éventuel Apporter si possible des contributions aux ateliers sur les données organisés par les Parties. Commencer l'affinage des questions dans les formulaires de déclaration des données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, comme approuvé par la CC14. Élaborer des directives sur l'analyse des données sur les captures accessoires afin de compléter les lignes directrices existantes en matière de collecte de données Élaborer un plan et un calendrier pour un projet plus vaste visant à aider les Parties et les États de l'aire de répartition dans l'établissement de leurs déclarations.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.8	Examiner et mettre à jour le cadre de hiérarchisation des menaces en mer	GTCA, Parties, nouveau groupe intersessions établi à la CC14 (voir ANNEXE 7)	2023-2024 - 2025	1 semaine	5 000 (financement de base)	<p>Analyse et mise à jour des données relatives aux menaces et à leur atténuation. Atelier éventuel. i) Analyse du cadre pour un usage ultérieur à la GTCA11, en tenant compte des initiatives d'évaluation des risques terminées ou en cours. ii) Mise à jour pour la RdP8.</p> <p>Identifier et noter les pêcheries manquantes des Parties afin de permettre une mise à jour partielle pour la RdP8, si possible.</p> <p>Élaborer un plan et un calendrier pour une mise à jour plus large du cadre.</p>
3.9	Développer plus avant/actualiser les avis en matière de bonnes pratiques relatifs aux mesures d'atténuation pour les pêches artisanales, à petite échelle et récréatives, notamment les recherches relatives à ces pêches. Mettre les (boîtes à outils reprenant les) avis sur le site web de l'ACAP et faciliter la diffusion des avis	GTCA, mené par : Jeff Mangel Dimas Gianuca	En cours		2 000 (financement de base, frais de traduction)	<p>Poursuivre l'élaboration de la boîte à outils contenant des conseils sur les différentes méthodes d'atténuation adaptées à la pêche artisanale et à petite échelle. Bonne opportunité pour un détachement.</p> <p>Distribuer au GTCA durant la période intersessions. Publier la boîte à outils actualisée sur le site web avant la CC15.</p> <p>Avant publication sur le site, inclure un texte introductif expliquant le contexte, le but et l'utilité des avis.</p> <p>Interaction avec l'IAC (voir Tâche 3.1.a)</p>
3.9 a)	Comprendre et atténuer les effets de la pêche pélagique à petite échelle sur les oiseaux de mer, en particulier lorsque la ligne principale est directement attachée à des flotteurs de surface	GTCA	2024-2025			<p>Possibilité de détachements et de petites subventions</p>

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.10	Développer plus avant les conseils en matière de bonnes pratiques concernant les mesures d'atténuation dans la pêche au filet maillant	GTCA	En cours	2 semaines		À travers les contacts avec des initiatives externes. La première étape prévue de ce processus serait un examen complet de la littérature scientifique relative aux mesures d'atténuation dans la pêche au filet maillant pour tous les taxons, à compiler pour la GTCA11 et auquel les Parties à l'ACAP pourraient participer, le cas échéant
3.11	Examen des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière de collecte de données par les programmes d'observateurs et d'utilisation du suivi électronique pour l'évaluation et le suivi des captures accessoires d'oiseaux de mer	Responsable GTCA : Erie Gilman Igor Debski Nouveau groupe intersessions établi à l'AC14 (même groupe qu'aux points 3.7 et 3.8)	En cours			Les lignes directrices ont été élaborées et révisées pour la dernière fois en 2021. La tâche 3.1 (Interaction avec les ORGP) sera un outils de diffusion important. Commencer l'examen, y compris la fourniture d'orientations sur les méthodes d'estimation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Interaction avec l'IAC (voir Tâche 3.1a)
3.12	Évaluer les facteurs qui limitent ou favorisent le succès des PAN Oiseaux de mer en matière d'atténuation des captures accessoires	GTCA	En cours	20 semaines		Terminé
3.13	Aider à favoriser et à soutenir la collaboration dans l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer à différentes échelles	GTCA	En cours			Encourager, favoriser et soutenir les efforts collaboratifs visant à effectuer l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer, y compris renforcer les capacités nécessaires afin de mener à bien cette évaluation (possibilité de détachement). Plusieurs initiatives sont en cours de réalisation. Les progrès ont été signalés à la GTCA9 et orienteront les actions futures

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.14	Tenir à jour la bibliographie des informations pertinentes sur les captures accessoires (voir également la tâche 5.7)	GTCA, Responsable scientifique	En cours	1 semaine p.a.		Inclut la littérature publiée et non publiée. Remplacer les documents de travail par les documents publiés lorsque c'est possible. Encourager la soumission d'information par les Parties et d'autres acteurs. Renvois et liens vers la SIGCA (BMIS) et d'autres bases de données en ligne sur la capture accessoire
3.15	Mieux comprendre et atténuer les effets sur les captures accessoires d'oiseaux de mer en préparant un examen des informations disponibles sur la nature et l'étendue des captures accessoires d'oiseaux de mer associées aux palangres démersales flottantes, et en incluant des moyens d'accélérer le taux d'immersion de cet engin.	Groupe intersessions du GTCA	2023 2024-2025			Opportunité possible de détachement et de petite subvention
3.16	Poursuite du développement de technologies et de techniques pour le suivi du respect des mesures d'atténuation	GTCA	En cours		10 000	Possibilité de détachements et de petites subventions . Examiner l'état actuel du suivi dans les principales pêcheries et entreprendre des recherches sur les technologies et techniques de développement permettant de contrôler la conformité, y compris le SE
3.17	Poursuite du développement et de l'évaluation du lestage des lignes de branchement des palangres pélagiques ou autres domaines de recherche prioritaires	GTCA	2024-2025			Possibilité de détachements et de petites subventions Comprend l'évaluation de l'efficacité des modèles d'hameçons lestés et l'utilisation d'alternatives non-toxiques au plomb lors de l'ajout de lest à l'hameçon

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.18	Élaborer des lignes directrices pour le retrait sans danger des oiseaux enchevêtrés dans les filets (senne coulissante, chalut, filet maillant)	GTCA, Verónica Iriate, Cristián Suazo, Jonathon Barrington, Juan Pablo Seco Pon, Secrétariat, Yann Rouxel	En cours	12 semaines	8 000	Standardiser les procédures et développer des infographies pour les lignes directrices. Frais de développement d'images et de graphiques, de conception des lignes directrices et de traduction
3.19	Soutenir le développement par le Southern Seabirds Trust Diffuser la d'une boîte à outils fondée sur des preuves pour la sécurité des oiseaux de mer, à destination de la chaîne d'approvisionnement du thon	GTCA, BirdLife International	2024-2025			Partager des ressources et fournir des avis d'experts
4. Renforcement des capacités, nouvelles Parties, organisation du travail						
4.1	Fournir de l'aide et renforcer les capacités visant à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer	CC, Parties et BirdLife International	En cours	10 semaines	0	Renforcement des capacités en fonction des besoins déterminés par les Parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Équateur, en France, au Pérou, en Afrique du Sud, (en Angola, en Namibie, au Mozambique, à Madagascar), à Tristan da Cunha (RU) et dans la pêche extérieure de la Communauté européenne
4.2	Poursuivre le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'adhésion de nouvelles Parties et d'engagement d'un dialogue avec des États non Parties à l'ACAP	CC, Parties, Secrétariat	En cours		0	Travail initial mené à la CC7, à poursuivre en intersessions, coopération des Parties chefs de file et du Secrétariat le cas échéant
4.3	Examiner la structure et le fonctionnement des Groupes de travail, y compris leur rôle et la participation des membres et des experts	GTSPC, GTCA, GTT, CC	En cours		0	

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
4.4	Alimenter et mesurer les indicateurs de renforcement des capacités	Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni	En cours		0	
5. Indicateurs, priorités, études et mesures collectives de conservation						
5.1	Passer en revue les données liées aux sites de reproduction et les cadres de hiérarchisation des menaces maritimes adoptés par la RdP4, réviser les priorités en matière de conservation et identifier les actions à entreprendre pour contrer ces menaces prioritaires	Présidents des GT et GT	2024	4 semaines	?	
5.2	Réviser les Plans d'action actuels (s'agissant des Plans nationaux, à la demande des Parties concernées) et formuler des conseils concernant les nouveaux Plans d'action pour les espèces inscrites à l'ACAP et les populations hautement prioritaires	GTSPC, GTCA, GTT, CC, Parties	En cours	16 semaines	0	Le groupe intersessions sur les populations hautement prioritaires répondra aux requêtes des Parties, par ex. la mise en œuvre du plan d'action pour l'albatros <i>P. irrorata</i>
5.3	Réviser, affiner et normaliser les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 4. (désormais Tâche-1.6)	GTSPC, GTCA, GTT, Responsable scientifique	En cours	1 semaine	0	Développer des critères de retrait de la liste. Mettre à jour les scores selon les besoins (Responsable du GTT)
5.4	Examiner et mettre à jour toute publication qui ne figure pas encore dans le Programme de travail	GTSPC, GTCA, GTT, Secrétariat	En cours	4 semaines	0	
5.5	Mettre en œuvre un système d'indicateurs du succès de l'ACAP	Parties, Secrétariat, BirdLife International et CC	En cours	1 semaine p.a.	0	Nécessite la présentation de rapports par les Parties, la collecte d'informations par le Secrétariat (assistance de HSI, qui fournit un article) L'accent sera désormais mis sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour les indicateurs du GTCA.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
5.6	Passage en revue des indicateurs de performance de l'ACAP	GTSPC, Présidents du GTCA, Responsable scientifique et BirdLife International	2024	3 semaines	0	Examiner les moyens d'améliorer les rapports sur la mise en œuvre des bonnes pratiques d'atténuation par les Parties
5.7	Gérer une base de données de la littérature scientifique pertinente	Secrétariat	En cours	2 semaines p.a.	0	
5.8	Gérer un répertoire des lois applicables	Secrétariat	En cours	1 semaine p.a.	0	Les Parties devront fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
5.9	Gérer une liste des autorités, centres de recherches, chercheurs et organisations non-gouvernementales pertinentes à l'ACAP	Secrétariat	En cours	2 jours p.a.	0	Les Parties et le CC sont priés de fournir des informations supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles
5.10	Revoir les informations et projets de rapport sur la mise en œuvre triennale, et autres rapports à la RdP	Comité consultatif, Secrétariat	2024		0	Conformément à l'article IX 6 (d) de l'Accord Le groupe intersessions (voir ANNEXE 7) élaborera un plan concernant le nombre et la structure des rapports relatifs au CC à la RdP
5.11	Poursuivre la mise à jour de l'analyse de la concomitance de la répartition et des interactions des albatros et de pétrels avec les activités de pêche ainsi que les données de captures accessoires afin de favoriser la hiérarchisation et le ciblage des mesures de réduction des risques causés par la pêche pour les espèces inscrites à l'ACAP dans les eaux relevant de la juridiction nationale et celles gérées par les ORGP et la CCAMLR.	GTCA, GTSPC et Parties, BirdLife International	En cours	16 semaines	10 000 (subvention)	Possibilités de petites subventions . Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités afin de faciliter la coordination régionale, ce qui contribuera à mieux évaluer les captures accessoires. Mettre davantage l'accent sur les populations hautement prioritaires de l'ACAP et les zones à haut risque de captures accessoires

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
5.12	Soutien à la Journée mondiale de l'albatros (WAD)	Secrétariat, GTSPC, GTCA, Parties	En cours		3 000 par an (financement de base)	Élaboration, production et distribution des ressources de la WAD (logos, affiches, brochures etc.) Soutenir d'autres moyens de promouvoir la WAD (par ex. concours, etc.)
5.13	Améliorer la communication sur la crise de conservation à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels et sur les solutions efficaces de l'ACAP	Mené par le Conseiller en communication Groupe intersessions du CC (voir ANNEXE 7)			5 000 pour qu'une personne détachée/contractuelle participe au processus	Examiner, développer et mettre en œuvre la stratégie de communication de l'ACAP pour la CC14
5.14	Améliorer la compréhension des conséquences du changement climatique sur les albatros et les pétrels	GTSPC, GTCA, GTT, Parties, Responsable scientifique	En cours			<p>Possibilité de petite subvention.</p> <p>Soutenir la recherche et la surveillance des effets du changement climatique sur le cycle biologique, le comportement et le succès de la reproduction, l'état de l'habitat de reproduction et la prévalence des maladies, etc. Identifier les moyens d'accroître la résistance des albatros et des pétrels à ces effets.</p> <p>Des réponses internationales concertées et coordonnées sont nécessaires pour répondre aux besoins critiques en matière de recherches</p>

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
5.15	Examen de la disponibilité des données de suivi et de répartition des albatros et des pétrels afin de garantir la représentativité des espèces/classes d'âge. Hiérarchiser les lacunes et encourager les études permettant de les combler	GTSPC, CC, Responsable scientifique et BirdLife International	2024	1 semaine p.a.	1 000	Examiner les indicateurs de suivi à la CC14
6. Gestion des travaux du CC, supervision et travail de liaison du Secrétariat, interaction entre les organes de l'ACAP						
6.1	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	CC	En cours	2 semaines p.a.	0	Conseils à court terme fournis par la présidence du CC et le groupe intersessions (voir ANNEXE 7)
6.2	Examiner et formuler des recommandations sur les questions relatives au Personnel selon les besoins	CC	En cours	1 semaine p.a.	0	Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.3	Superviser, conseiller et orienter le Secrétariat en ce qui concerne la base de données, le portail internet	Présidents des GT, Président du CC et Vice-Présidente	En cours	6 semaines p.a.	0	
6.4	Gestion des travaux du Comité consultatif	Présidents des GT, Président du CC et Vice-Présidente	En cours	18 semaines par an	0	

ANNEXE 6. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF 2026 - 2028

Le présent Programme de travail présente des coûts donnés à titre indicatif (en AUD) et le délai nécessaire à l'exécution des tâches. La CC13 a noté que des niveaux importants de ressources financières et humaines provenant d'autres sources devront être mobilisés afin de mener à bien le Programme de travail. Il s'agit principalement de l'implication du Secrétariat et des responsables du Comité consultatif, mais aussi des Parties, des États de l'aire de répartition et des ONG, en particulier BirdLife International. Il est à noter que les ressources en personnel sont, dans la plupart des cas, fournies gratuitement. Les heures indiquées ne comprennent pas le temps passé par les Parties ou d'autres organisations, mais reflètent le temps que les responsables du CC et du Secrétariat consacreront à ces tâches.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
1. Taxonomie et examen de l'Annexe 1						
1.1	Maintenir la base de données bibliographiques à jour avec les documents taxonomiques pertinents.	GTT, travaux dirigés par le Président	En cours	0,5 semaine par an		S'assurer que les articles pertinents sur la taxonomie sont ajoutés à la base de données bibliographique de l'ACAP.
1.2	Continuer à travailler sur les moyens de séparer visuellement les taxons de l'ACAP similaires.	GTT	2026-2028	2 semaines		Cette base de données facilitera le processus taxonomique et l'identification des spécimens de captures accessoires.
1.3	Poursuivre l'élaboration d'une base de données morphométrique et de plumage	GTT, travaux dirigés par le Président	2026-2028	2 semaines		Cette base de données facilitera le processus taxonomique, l'identification des spécimens de captures accessoires et le stockage à long terme de données précieuses.
1.4	Entretenir une base de données contenant des informations propres à chaque site portant sur la disponibilité d'échantillons pertinents à l'étude des caractéristiques génétiques des espèces inscrites à l'ACAP	GTT	2026-2028	1 mois	5 000 (pour l'élaboration de la base de données)	Effectuer une analyse des lacunes des colonies/sites pour lesquels les informations génétiques sont insuffisantes.
1.5	Aborder les problèmes taxonomiques liés aux espèces dont l'inscription à l'Annexe 1 de l'Accord a été proposée.	Parties et CC	En cours	Variable, en fonction des propositions		Répondre aux propositions (à l'aide d'un modèle d'évaluation des espèces) soumises par les Parties.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
1.6	Répondre aux demandes de renseignements sur les questions taxonomiques relatives aux espèces inscrites à l'ACAP et tenir le CC informé des questions taxonomiques pertinentes.	GTT, travaux dirigés par le Président	En cours	1-2 semaines par an.		Encourager l'harmonisation continue avec la CMS et l'UICN. Tenir à jour le tableau de références des espèces reprenant les noms scientifique et commun en plusieurs langues.
1.7	Tenir à jour la liste des espèces candidates.	GTT, travaux dirigés par le Président et le CC	En cours	1-2 semaines par an.		Tenter de résoudre les problèmes de hiérarchisation des tâches. Maintenir la conformité avec la taxonomie ACAP/COI.
2. Informations sur le statut, les tendances et les sites de reproduction						
2.1	Évaluer les carences dans les données sur la population, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire soumises à l'ACAP ; demander toutes les données manquantes et intégrer les modifications	GTSPC, Responsables scientifique	En cours	8 semaines par an		Les Parties sont priées de fournir chaque année les données nouvelles ou non encore communiquées. Le Responsable scientifique enverra des rappels chaque année. Maximiser l'utilisation des données existantes (pourrait convenir aux détachements).
2.2	Examiner et affiner les formats normalisés de questionnaires et de résultats pour une meilleure analyse et interprétation. Continuer à améliorer la structure et les requêtes du portail de données	Responsable scientifique, Présidents, Vice-Présidents, GTSPC	En cours	12 semaines par an		
2.3	Évaluer et mettre à jour les tendances démographiques mondiales	Les Présidents du GTSPC, la Responsable scientifique et BirdLife International avec d'autres experts si nécessaire Groupe d'intersession établi à la CC14.	En cours	3 semaines	5 000	Pourrait nécessiter la mise à jour ultérieure du portail de données. Envisager des approches alternatives, le cas échéant. Passage en revue lors de la CC16

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
2.4	Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	Le Groupe de coordination des évaluations d'espèces sera chargé de superviser les mises à jour	En cours	6 semaines par an	12 000	Coûts d'actualisation des cartes par BirdLife. Des rapports d'avancement sont fournis à chaque GTSPC. Travailler avec les principaux éditeurs
2.5	Traduire les mises à jour des évaluations d'espèce et des lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français	Responsable scientifique	En cours	2 semaines par an	15 000	Possibilité de détachement ou de soutien en nature
2.6	Identifier les priorités de suivi des chiffres, des tendances et de la démographie	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	2 semaines par an		Examen et mise à jour des priorités et évaluation des progrès accomplis par rapport aux priorités à chaque Réunion du CC.
2.7	Identifier et examiner les populations hautement prioritaires concernant les mesures de conservation	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	1 semaine par an		Passage en revue à chaque réunion du CC
2.8	Examiner et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	GTSPC, Responsable scientifique	En cours	1 semaine par an		Mise à jour annuelle des priorités par les Parties, passage en revue des priorités avant la CC16
2.9	Mise à jour des lignes directrices en matière d'éradication	GTSPC, Responsable scientifique, Royaume-Uni, Afrique du Sud, États-Unis, Mark Tasker	2026	3 semaines		Nécessaire à la lumière des nouvelles connaissances acquises lors des récentes tentatives d'éradication des souris domestiques dans les îles
2.10	Lignes directrices relatives au travail avec les albatros et les pétrels pendant la panzootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5Nx	Experts externes, Responsable Patricia Serafini	En cours			Lignes directrices pour les espèces ACAP offrant des recommandations générales visant à compléter la gestion des risques et la biosécurité au niveau local ou régional en ce qui concerne la panzootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5Nx. L'évaluation du risque de maladie pour l'IAHP H5Nx pour les espèces ACAP doit être réalisée par le groupe intersessions.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
2.11	Examiner et mettre à jour d'autres lignes directrices en matière de bonnes pratiques	GTSPC, Responsables scientifique	En cours	3 semaines par an		Possibilité de détachements et de petites subventions .
2.12	Élaborer de nouvelles lignes directrices	GTSPC, Secrétariat et autres experts si nécessaire (identifier les responsables)	En cours	?	?	Possibilité de détachements et de petites subventions Par exemple, gestion des colonies, suivi acoustique. Examiner lors de chaque réunion du CC.
2.13	Examiner les nouvelles menaces qui pèsent sur les albatros et les pétrels i) infrastructures de parcs éoliens en mer ii) polluants chimiques iii) plastiques en mer	GTSPC, groupe intersessions établi à la CC14.	En cours	2026-2028		Possibilité de détachements et de petites subventions . Développer des moyens d'évaluer, de modéliser, de surveiller et d'atténuer les effets néfastes, y compris les impacts cumulatifs, sur les oiseaux de mer. Fournir des informations pertinentes à la base de données bibliographique. i) Examiner la disponibilité des données sur la hauteur de vol des albatros et des pétrels. ii) Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des risques liés aux parcs éoliens en mer (groupe intersessions établi lors de la CC14)
2.14	Fournir des rapports sur les activités intersessions et les réunions des Groupes de travail lors des réunions du CC	GTSPC, Responsables scientifique	2026 et 2027	12 semaines		

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3. Captures accessoires d'oiseaux de mer						
3.1	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'interaction avec les ORCGP (CC14 Doc 20), en collaboration avec les organismes compétents qui gèrent les pêcheries internationales (ORGP et autres). Les Parties concernées invitent et aident les ORGP et autres organisations internationales pertinentes à évaluer et réduire les captures accessoires d'albatros et de pétrels.	Coordinateurs individuels des ORGP, Secrétariat, GTCA et CC	En cours	18 semaines par an	70 000 par an (soumis à examen)	a) Frais de déplacement, etc. pour participer à certaines réunions des ORGP (frais réduits si une Partie peut contribuer directement) Plusieurs ORGP s'engagent dans l'examen des mesures relatives aux oiseaux de mer au début de la période triennale. Reflète le coût de la participation à deux réunions par ORGP pour six ORGP, sur la base des coûts de 2024. Le chiffre sera réexaminé en permanence afin de refléter l'évolution des priorités en fonction des progrès réalisés dans le cadre de l'examen des MCG des ORGP.
3.1.a	Perfectionner la documentation spécifique de l'ACAP sur les bonnes pratiques en matière de collecte et de déclaration des données sur les captures accessoires et la présenter aux ORGP	Responsables individuels des ORGP, Secrétariat, GTCA	En cours	2 semaine spar an	3 000 (financement de base, frais de traduction)	Ces lignes directrices seront également pertinentes pour les programmes d'observateurs nationaux (des Parties) Inclure le développement et la diffusion de ressources
3.1.b	Poursuivre l'examen et la mise à jour de la stratégie d'interaction avec les ORCGP à chaque réunion conjointe des GT.	Mené par : Dimas Gianuca and Sebastián Jiménez.	En cours			
3.2	S'engager avec d'autres organismes internationaux concernés par la conservation des espèces affectées par la pêche (par ex. IAC, CMS)	GTCA et Secrétariat	En cours			Afin de s'assurer que, dans la mesure du possible, les mesures d'atténuation proposées pour les espèces ACAP n'affectent pas négativement d'autres espèces et de rechercher des gains mutuels dans la conservation des espèces.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.3	Examen intersessions des conseils de l'ACAP relatifs aux bonnes pratiques et révision des documents de l'ACAP pour les engins de pêche palangrière et chalutière pélagique et démersale	GTCA par l'intermédiaire des Coordinateurs – Palangre pélagique : Sebastián Jiménez Palangre démersale : Megan Tierney, Ed Melvin, Juan Pablo Seco Pon Chalut : Igor Debski, Verónica Iriarte, Leandro Tamini Pêche à la senne coulissante : Cristian Suazo, Joanna Alfaro	En cours		3 000 (pour la traduction du document sur la pêche à la senne coulissante)	Révision complète et restructuration des documents de conseil afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence entre les documents ; contrôle des versions ; et suivi des modifications apportées entre les versions. Présentation à la GTCA13. Examiner les données sur l'efficacité relative, en tenant compte des différences régionales et de différentes combinaisons de mesures afin de soutenir les Conseils en matière de bonnes pratiques.
3.3 a	Conseils pour des essais en matière de taux d'immersion	Groupe d'intersession établi à la CC14. Responsable : Sebastián Jiménez	2026			Fournir des conseils sur les méthodologies de test adéquates pour démontrer la conformité avec le critère de taux d'immersion de l'ACAP. Présentation à la CGTCA13.
3.4	Poursuivre davantage d'approches permettant d'améliorer l'adoption des bonnes pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires	GTCA, GTSPC Secrétariat	En cours			Destiné à contribuer à l'élaboration de futures stratégies d'interaction avec les flottes de pêche. La portée des travaux dépend des recherches en cours visant à améliorer la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
3.5	Développer plus avant/actualiser les avis en matière de bonnes pratiques relatifs aux mesures d'atténuation pour les pêches artisanales, à petite échelle et récréatives, notamment les recherches relatives à ces pêches. Mettre les (boîtes à outils reprenant les) avis sur le site web de l'ACAP et faciliter la diffusion des avis	GTCA, mené par : Dimas Gianuca, Javier Quiñones, Gabriel Canani	En cours		2 000 (frais de traduction)	Poursuivre l'élaboration de la boîte à outils contenant des conseils sur les différentes méthodes d'atténuation adaptées à la pêche artisanale et à petite échelle. Bonne opportunité pour un détachement .

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.5 a	Comprendre et atténuer les effets de la pêche pélagique à petite échelle sur les oiseaux de mer, en particulier lorsque la ligne principale est directement attachée à des flotteurs de surface	GTCA				Possibilité de détachements et de petites subventions
3.6	Développer plus avant les conseils en matière de bonnes pratiques concernant les mesures d'atténuations dans la pêche au filet maillant	GTCA	En cours	2 semaines		À travers les contacts avec des initiatives externes. La première étape prévue de ce processus serait un examen complet de la littérature scientifique relative aux mesures d'atténuation dans la pêche au filet maillant pour tous les taxons, à compiler pour la GTCA11 et auquel les Parties à l'ACAP pourraient participer, le cas échéant.
3.7	Mieux comprendre et atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer par les palangres démersales flottantes, y compris les moyens d'accélérer le taux d'immersion de ces engins.	Groupe intersessions du GTCA	2026-2028			Possibilité de détachements et de petites subventions
3.8	Poursuite du développement et de l'évaluation du lestage des lignes de branchement des palangres pélagiques ou autres domaines de recherche prioritaires	GTCA				Parmi les opportunités de détachements et de petites subventions se trouvent l'évaluation de l'efficacité des modèles d'hameçons lestés et l'utilisation d'alternatives non-toxiques au plomb lors de l'ajout de lest à l'hameçon.
3.9	Déclaration sur les indicateurs de captures accessoires et les données associées, amélioration des approches méthodologiques et du format des déclarations, selon les besoins Examen intersessions pour affiner les indicateurs	Parties, GTCA, Secrétariat, Groupe d'intersession établi à la CC14	En cours	20 semaines	10 000 par an	Besoin d'un soutien contractuel, car il s'agit d'un élément clé du travail (0,25 ETP ?) Soutenir l'établissement de rapports sur les indicateurs de réponse. Détachement éventuel. Apporter si possible des contributions aux ateliers sur les données organisés par les Parties. Affiner les indicateurs de réponse simples

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
						(GTCA13) Mise en œuvre d'un plan visant à aider les Parties et les États de l'aire de répartition à remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports
3.10	Examiner et mettre à jour le cadre de hiérarchisation des menaces en mer	Les Parties et le CC	RdP9	4 semaines	10 000 (contrat de collecte d'informations auprès des ORGP et d'autres États)	Adopter une approche progressive pour la mise à jour des pêcheries : 1) les Parties et les observateurs des États de l'aire de répartition et des économies membres de l'APEC doivent mettre à jour les informations sur leurs pêcheries ; 2) les informations sur les pêcheries gérées par les ORGP doivent être mises à jour à l'aide de documents accessibles au public et par l'intermédiaire de protocoles d'accord ; et 3) un processus supplémentaire serait nécessaire pour les autres États qui n'interagissent pas actuellement avec l'ACAP. Possibilité de détachement et de petite subvention
3.11	Examen des lignes directrices de bonnes pratiques en matière de collecte de données par les programmes d'observateurs et d'utilisation du suivi électronique pour l'évaluation et le suivi des captures accessoires	GTCA, groupe d'intersession établi à la CC14. Responsable : Igor Debski	En cours			Commencer l'examen à la GTCA13, y compris la fourniture d'orientations sur les méthodes d'estimation des captures accessoires d'oiseaux de mer. La tâche 3.1 (Interaction avec les ORGP) constituera un outil de diffusion important.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
			Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.12	Modéliser la menace que représentent les captures accessoires pour les populations d'oiseaux de mer afin de faire connaître le risque d'extinction pour les espèces inscrites à l'ACAP.				Nécessitera des ressources (possibilité de détachement ou de petite subvention). L'ACAP doit saisir les occasions pertinentes. Approfondir l'étude de la dimension humaine des captures accessoires et de leur atténuation en tant qu'approche pertinente pour accroître l'adoption de mesures de conservation.
3.13	Aider à favoriser et à soutenir la collaboration dans l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer à différentes échelles	GTCA	En cours		Encourager, favoriser et soutenir les efforts collaboratifs visant à effectuer l'évaluation des risques et des conséquences néfastes sur les oiseaux de mer, y compris renforcer les capacités nécessaires afin de mener à bien cette évaluation (possibilité de détachement). Plusieurs initiatives sont en cours de réalisation.
3.14	Fournir des informations aux Parties et aux autres sous-groupes afin de permettre la formulation de commentaires sur les évaluations individuelles des pêches	Secrétariat, GTCA	En cours		5 000 (pour une personne détachée/contractuelle qui continuera de fournir des avis sur le processus) Le Secrétariat continue d'engager, selon les besoins, des consultants qui ont déjà fourni des conseils sur ce processus. Un sous-groupe du GTCA continuera de rechercher les possibilités de participer aux programmes pertinents et indiquera quand une contribution supplémentaire du consultant serait utile. Le Secrétariat continuera de recevoir les notifications des cadres de certification des pêcheries et les partagera, le cas échéant, avec le sous-groupe.

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
3.15	Poursuite du développement de technologies et de techniques pour le suivi du respect des mesures d'atténuation	GTCA	En cours			Possibilité de détachements et de petites subventions . Passer en revue l'état actuel du suivi dans les principales pêcheries et entreprendre des recherches sur les technologies et techniques de développement permettant de contrôler la conformité, y compris le SE.
3.16	Poursuivre la mise à jour par étapes des fiches d'information sur les méthodes d'atténuation sous un format simplifié : 1) Pratiques sûres en matière de lestage des lignes 2) Avis actualisés sur les dispositifs d'effarouchement des oiseaux pour les palangres pélagique et démersale, et 3) Fiches pratiques relatives aux bonnes pratiques de l'ACAP	GTCA, BirdLife International, Secrétariat Mené par : Dispositifs d'effarouchement des oiseaux : Sebastián Jiménez Lestage des palangres démersales : Barry Baker Atténuation pour les câbles de chalut (câble de contrôle du filet inclus) : Marcelo García Manipulation sans danger des oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets : Verónica Iriarte	En cours	1 semaine par fiche d'information	15 000 (pour la traduction et pour les nouvelles fiches pratiques)	
3.17	Élaborer des lignes directrices pour le retrait sans danger des oiseaux enchevêtrés dans les filets (senne coulissante, chalut, filet maillant)	SBWG, Verónica Iriarte, Cristián Suazo, Juan Pablo Seco Pon, Secretariat, Yann Rouxel	SBWG13	12 semaines	8 000	Standardiser les procédures et développer des infographies pour les lignes directrices. Frais de développement d'images et de graphiques, de conception des lignes directrices et de traduction

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
3.18	Diffusion de la boîte à outils du Southern Seabirds Trust pour la sécurité des oiseaux de mer à destination de la chaîne d'approvisionnement du thon	GTCA, BirdLife International	En cours			Partager des ressources et fournir des conseils d'experts
3.19	Tenir à jour la bibliographie des informations pertinentes sur les captures accessoires (voir également la tâche 5.7)	GTCA, Responsable scientifique	En cours	1 semaine par an		Inclut la littérature publiée et non publiée. Remplacer les documents de travail par les documents publiés lorsque c'est possible. Encourager la soumission d'information par les Parties et d'autres acteurs. Renvois et liens vers la BMIS et d'autres bases de données en ligne sur la capture accessoire
4. Renforcement des capacités, nouvelles Parties, organisation du travail						
4.1	Fournir de l'aide et renforcer les capacités visant à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer	CC, Parties et BirdLife International	En cours	10 semaines		Renforcement des capacités en fonction des besoins déterminés par les Parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Équateur, en France, au Pérou, en Afrique du Sud, (en Angola, en Namibie, au Mozambique, à Madagascar), à Tristan da Cunha (RU) et dans la pêche extérieure de la Communauté européenne
4.2	Poursuivre le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'adhésion de nouvelles Parties et d'engagement d'un dialogue avec des États non Parties à l'ACAP	CC, Parties, Secrétariat	En cours			Travail initial mené à la CC7, à poursuivre en intersessions, coopération des Parties chefs de file et du Secrétariat le cas échéant
4.3	Examiner la structure et le fonctionnement des Groupes de travail, y compris leur rôle et la participation des membres et des experts	GTSPC, GTCA, GTT, CC	En cours			

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
4.4	Alimenter et mesurer les indicateurs de renforcement des capacités	CC, Parties, Secrétariat	En cours			Se concentrer sur le renforcement des capacités entre les Parties, et non sur les activités nationales. Reconsidérer les indicateurs de renforcement des capacités à la lumière des discussions de la RdP8.
4.5	Identifier les possibilités de renforcement des capacités lors de l'examen des demandes de petites subventions et de détachement	GTSPC, GTCA, GTT et Sous-Comité sur les petites subventions	En cours			Les petites subventions et les détachements sont un moyen essentiel pour ACAP de promouvoir le renforcement des capacités entre les Parties et avec d'autres.
5. Indicateurs, priorités, études et mesures collectives de conservation						
5.1	Passer en revue les données liées aux sites de reproduction et les cadres de hiérarchisation des menaces maritimes adoptés par la RdP4, réviser les priorités en matière de conservation et identifier les actions à entreprendre pour contrer ces menaces prioritaires	Présidents des GT et Groupes de travail	2027	4 semaines		Rapport à la RdP9. Voir également tâches 2.8 et 3.10.
5.2	Réviser les Plans d'action actuels (s'agissant des Plans nationaux, à la demande des Parties concernées) et formuler des conseils concernant les nouveaux Plans d'action pour les espèces inscrites à l'ACAP et les populations prioritaires	GTSPC, GTCA, GTT, CC, Parties	En cours	16 semaines		Le groupe intersessions sur les populations prioritaires répondra aux requêtes des Parties, par ex. la mise en œuvre du plan d'action pour l'albatros <i>P. irrorata</i>
5.4	Examiner et mettre à jour toute publication qui ne figure pas encore dans le Programme de travail	GTSPC, GTCA, GTT, Secrétariat	En cours	4 semaines		
5.5	Mettre en œuvre un système d'indicateurs du succès de l'ACAP	Parties, Secrétariat, BirdLife International et CC	En cours	1 semaine par an		Nécessite la présentation de rapports par les Parties et la collecte d'informations par le Secrétariat

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
5.6	Passage en revue des indicateurs de performance de l'ACAP	GTSPC, GTCA Présidents, Responsable scientifique et BirdLife International	2027	3 semaines		Examiner les moyens d'améliorer les rapports sur la mise en œuvre des bonnes pratiques d'atténuation par les Parties
5.7	Revoir les informations et projets de rapport sur la mise en œuvre triennale, et autres rapports à la RdP	Comité consultatif, Secrétariat	2027			Conformément à l'article IX 6 (d) de l'Accord.
5.8	Poursuivre la mise à jour de l'analyse de la concomitance de la répartition et des interactions des albatros et de pétrels avec les activités de pêche ainsi que les données de captures accessoires afin de favoriser la hiérarchisation et le ciblage des mesures de réduction des risques causés par la pêche pour les espèces inscrites à l'ACAP dans les eaux relevant de la juridiction nationale et celles gérées par les ORGP et la CCAMLR.	GTCA, GTSPC et Parties, BirdLife International	En cours	16 semaines	10 000	Possibilités de petites subventions . Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités afin de faciliter la coordination régionale, ce qui contribuera à mieux évaluer les captures accessoires. Mettre davantage l'accent sur les populations hautement prioritaires de l'ACAP et les zones à haut risque de captures accessoires
5.9	Examen de la disponibilité des données de suivi et de répartition des albatros et des pétrels afin de garantir la représentativité des espèces/classes d'âge. Hiérarchiser les lacunes et encourager les études permettant de les combler	GTSPC, CC, Responsable scientifique et BirdLife International	2026-2027	6 mois	24 000 (contrat BLI)	Examiner les indicateurs de suivi à la CC16 Soutenir un contrat BLI pour identifier les lacunes dans la couverture des données de suivi, pour contacter les détenteurs de données de suivi qui ne figurent pas dans la base de données de suivi, pour les encourager à soumettre leurs données et pour aider les détenteurs de données à soumettre leurs données. Tout contrat avec BLI inclurait une importante contribution en nature.
5.10	Encourager le développement de lignes directrices de l'ACAP concernant l'analyse des chevauchements entre les oiseaux de mer et les pêcheries et l'évaluation des risques.	GTCA et GTSPC (groupe d'intersession établi à la CC14)	AC15			Voir les TdR élaborés à la CC14.

Sujet/Tâche		Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires
				Temps consacré	Fonds (AUD)	
5.11	Améliorer la compréhension des conséquences du changement climatique sur les albatros et les pétrels	GTSPC, GTCA, GTT, Parties, Responsable scientifique	En cours			Possibilité de petite subvention . Soutenir la recherche et la surveillance des effets du changement climatique sur le cycle biologique, le comportement et le succès de la reproduction, l'état de l'habitat de reproduction et la prévalence des maladies, etc. Identifier les moyens d'accroître la résistance des albatros et des pétrels à ces effets. Des réponses internationales concertées et coordonnées sont nécessaires pour répondre aux besoins critiques en matière de recherches
5.12	Soutien à la Journée mondiale de l'albatros (WAD)	Secrétariat, GTSPC, GTCA, Parties	En cours		3 000 par an	Élaboration, production et distribution des ressources de la WAD (logos, affiches, brochures etc.). Soutenir d'autres moyens de promouvoir la WAD (par ex. concours, etc.)
5.13	Améliorer la communication sur la crise de conservation à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels et sur les solutions efficaces de l'ACAP	Responsable : Conseiller en communication	En cours		5 000 (contrat d'expertise supplémentaire)	Possibilités de détachements . Passer en revue, développer et mettre en œuvre la stratégie de communication de l'ACAP.
5.14	Gérer une base de données de la littérature scientifique pertinente	Secrétariat	En cours	2 semaines par an		
5.15	Gérer un répertoire des lois applicables	Secrétariat	En cours	1 semaine par an		Les Parties devront fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
5.16	Gérer une liste des autorités, centres de recherches, chercheurs et organisations non-gouvernementales pertinentes à l'ACAP	Secrétariat	En cours	2 jours par an		Les Parties et le CC sont priés de fournir des informations supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles

Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources		Détails de l'action/commentaires	
			Temps consacré	Fonds (AUD)		
6. Gestion des travaux du CC, supervision et travail de liaison du Secrétariat, interaction entre les organes de l'ACAP						
6.1	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	CC	En cours	2 semaines par an		Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.2	Examiner et formuler des recommandations sur les questions relatives au Personnel selon les besoins	CC	En cours	1 semaine par an		Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.3	Superviser, conseiller et orienter le Secrétariat en ce qui concerne la base de données, le portail internet	Présidents des GT, Président et Vice-Présidente	En cours	6 semaines par an		
6.4	Gestion des travaux du Comité consultatif	Président, Vice-Présidente et Présidents des GT	En cours	18 semaines par an		

ANNEXE 7. GROUPES INTERSESSIONS DU COMITÉ CONSULTATIF 2024 - 2026

Les groupes intersessions suivants ont été créés durant la CC14

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
Passage en revue de la stratégie d'interaction de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches	14.5 - 14.12	3.1a)	Sebastián Jiménez	BLI, Marco Favero, Mark Tasker, Megan Tierney, Secrétariat, Andrés Domingo, HSI, Patricia Serafini, Mi Ae Kim, Tatiana Neves, Jonathon Barrington, José Carlos Baez	<p>Pour achever l'examen de la stratégie d'interaction avec les ORCGP, le groupe intersessions devra</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Envisager d'inclure la Commission technique mixte pour la façade maritime ; 2. Définir la manière dont la stratégie guidera les actions de l'ACAP, des responsables de l'ACAP et des ONG, ainsi que des Parties et du Secrétariat ; 3. Remplir le modèle convenu pour les approches individualisées avec des résultats cibles pour chaque Organisation régionale de gestion et de conservation de la pêche incluse dans l'ANNEXE 1 du document CC14 Doc 20 ; 4. Présenter la stratégie d'interaction avec les ORCGP à la RdP8 pour examen. 	RdP8
Conseiller la RdP sur le budget du programme de travail de la Commission européenne	6.2.7	NA	Marco Favero	Mike Double, Igor Debski, Mark Tasker, Secrétariat, Australie, Argentine	<p>Afin de préparer un dossier pour le Président du CC qui sera utilisé lors de la RdP8, le groupe intersession sera chargé de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discuter des différents scénarios possibles pour le budget de l'ACAP 2026 - 2028 et de leur impact sur le travail du Comité consultatif ; 2. Analyser l'allocation alternative des fonds pour la période triennale 2026 - 2028 selon différents scénarios budgétaires, et comment cela affecterait la mise en œuvre actuelle des actions de conservation, y compris l'organisation des réunions du Comité consultatif et des 	RdP8

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
					Groupes de travail, et la mise en œuvre de la stratégie d'interaction avec les ORCGP, des petites subventions et des programmes de détachement, entre autres.	
Lignes directrices de l'ACAP concernant le développement de parcs éoliens offshore	12.1.5.i	2.13	Helen Wade (Brésil)	Mike Double (président du CC), Patricia Serafini & Tatiana Neves (Brésil), Chili, Nouvelle-Zélande, Azwianewi Makhado (Afrique du Sud), Helena Moreno (Espagne), Royaume-Uni, HSI, BLI, Gustavo Jiménez Uzcátegui (Fondation Charles Darwin), Australie.	Afin d'élaborer des lignes directrices pour le développement des parcs éoliens en mer, le groupe intersessions devra : <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les principes et les conseils en matière de bonnes pratiques proposés dans le document SBWG12/PaCSWG8 Doc 08 ; 2. Examiner l'applicabilité aux espèces inscrites à l'ACAP des lignes directrices existantes en matière de développement des parcs éoliens en mer et des méthodes d'évaluation des risques (par exemple, dans l'hémisphère nord) ; 3. Examiner les méthodes qui permettent d'étudier les comportements en vol des espèces inscrites à l'ACAP ; 4. Examiner les méthodes qui permettent d'étudier les distributions à petite échelle des espèces inscrites à l'ACAP ; 5. Examiner les approches permettant d'identifier les zones à forte concentration d'oiseaux marins (par exemple, à proximité des colonies de reproduction, des couloirs de vol et des itinéraires de migration) ; 6. Étudier les moyens de coordonner les travaux du GIC avec ceux du Groupe de travail sur l'énergie de la CMS ; 7. Élaborer un projet de lignes directrices de l'ACAP pour le développement des parcs éoliens, qui sera examiné lors de la CC15 ou entre les sessions. 	AC15

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
Rapports de l'ACAP sur le statut et les tendances des espèces	13.1.3.i	2.3	Johannes Fischer	Azwianewi Makhado/Makhudu Masotla (Afrique du Sud), Patricia Serafini, Richard Phillips, Ana Carneiro, Megan Tierney, Mike Double, Tommy Clay	<p>Afin d'évaluer les méthodes d'analyse du statut et de la tendance des espèces inscrites à l'ACAP, le groupe intersessions va :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner la méthodologie utilisée dans le document PaCSWG8 Doc 03 pour analyser les tendances de la population des espèces inscrites à l'ACAP ; 2. Affiner la méthodologie et l'appliquer à toutes les espèces inscrites à l'ACAP pour lesquelles des données suffisantes de comptage de la population sont disponibles. 3. Explorer les méthodologies qui intègrent les colonies non surveillées dans les estimations des tendances au niveau des espèces ; 4. Documenter la méthodologie finale de manière à faciliter la mise à jour des analyses ; 5. Étudier la possibilité d'illustrer les tendances démographiques dans l'espace en intégrant les données démographiques aux données de suivi ; 6. Élaborer un format de rapport sur les tendances, y compris l'utilisation de figures et de graphiques clairs et compréhensibles ; 7. Rendre compte à la GTSPC9 du processus et des résultats, et fournir des recommandations pour l'intégration des résultats dans les différents produits de l'ACAP. 	GTSPC9

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
Mesurer le taux d'immersion des lignes secondaires	11.1.21	3.2 a	Sebastián Jiménez	Makhudu Masotla (Afrique du Sud), Nigel Brothers, Gabriel Canani, Nouvelle-Zélande, Australie, Brésil..	<p>Afin d'élaborer des orientations sur la mesure des taux d'immersion dans les pêcheries pélagiques à la palangre, le groupe intersessions va :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les informations disponibles sur les protocoles de mesure des taux d'immersion dans les lignes de branchement des palangres pélagiques ; 2. Élaborer des lignes directrices de l'ACAP pour mesurer les taux d'immersion des hameçons appâtés dans les pêcheries pélagiques à la palangre ; et 3. proposer un rapport à la GTCA13 et à la CC15. 	SBWG13
Rapport à la RdP8 sur les petites subventions et détachements.	6.2.7	NA	Marco Favero	Uruguay, Royaume-Uni, Brésil, Pérou, Présidence CC	<p>Afin d'élaborer un rapport sur les petites subventions et les détachements pour la RdP8, le groupe intersessions évaluera :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'évolution des ressources financières et humaines allouées par le Comité consultatif et le Secrétariat aux deux programmes ; 2. L'impact des deux programmes sur la conservation en termes de documents de réunion, d'articles examinés par des pairs, de conseils et d'autres produits générés par les bénéficiaires de bourses et de détachements ; 3. L'impact des deux programmes sur le développement et la mise en œuvre des bonnes pratiques de l'ACAP ; 4. L'impact des programmes de petites subventions et de détachement en termes de renforcement des capacités ; et 5. La façon dont les deux programmes ont amélioré la collaboration internationale entre les Parties à l'ACAP, les États de l'aire de répartition et d'autres organisations. 	RdP8

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
Tenir à jour les lignes directrices de l'ACAP concernant le travail avec les albatros et les pétrels pendant l'épidémie actuelle de grippe aviaire hautement pathogène H5N1	-	2.14	Patricia Serafini	Nouveaux membres : Azwianewi Makhado/Makhudu Masotla (South Africa), Jennifer Chauca (Pérou)	Pour continuer à fournir des conseils sur l'influenza aviaire H5Nx hautement pathogène, le groupe intersessions va : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rassembler des informations actualisées et réviser les lignes directrices de l'ACAP concernant le travail avec les albatros et les pétrels pendant l'épidémie actuelle de grippe aviaire hautement pathogène H5Nx ; 2. Recommander et hiérarchiser les moyens de communiquer efficacement le risque aux décideurs et aux parties prenantes au sein de l'ACAP, y compris des produits de conseil ; 3. Préparer d'autres documents et évaluations des risques de maladie, si nécessaire ; 4. Rapport à la CC15. 	AC15
Déclaration des données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et indicateurs, lignes directrices et pêcheries prioritaires	11.1.10 & 11.1.13	3.7, 3.8, 3.11	Megan Tierney	Mark Tasker, Jonathon Barrington, Barry Baker, Mike Double, Igor Debski, Marco Favero, HSI, nouveaux membres : Azwianewi Makhado/Makhudu Masotla (South Africa), Brazil, Tatiana Neves.	Afin de faire progresser la communication des données sur les captures accessoires et la mise en œuvre des mesures d'atténuation, et de développer davantage les indicateurs de réponse aux captures accessoires d'oiseaux de mer, le groupe intersessions va : <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner et, si nécessaire, affiner les indicateurs de réponse concernant la mise en œuvre des mesures de réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les ZEE. 2. Examiner et, si nécessaire, affiner les questions du formulaire de déclaration de l'ACAP afin de s'assurer que : <ol style="list-style-type: none"> a) le type correct de données collectées est recueilli pour remplir l'indicateur de réponse sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer ; et b) le format de déclaration est aussi simple et 	AC15

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
					<p>rationalisé que possible afin que les dépositaires de données des Parties et des États de l'aire de répartition puissent le remplir.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Préparer un cahier des charges chiffré pour un projet ACAP visant à aider les Parties et les États de l'aire de répartition à rendre compte des indicateurs de réponse simplifiés. 4. Coordonner la révision des lignes directrices de l'ACAP en matière d'observation et de suivi électronique, qui doit également inclure l'élaboration de lignes directrices sur les méthodes d'estimation des captures accessoires une fois que les données sont collectées. L'élaboration de la ligne directrice se concentrera dans un premier temps sur les méthodes d'estimation des taux de captures accessoires. 5. Développer un processus pour soutenir l'approche par étapes convenue lors de la CC14 pour la mise à jour des pêcheries prioritaires pour les actions de conservation en faveur des espèces inscrites à l'ACAP. Examiner si des éléments de ce processus peuvent être incorporés dans le cahier des charges chiffré du projet à élaborer au titre du point 3) ci-dessus. 	
Stratégie de communication de l'ACAP	5.1.18	5.13	Bree Forrer	Marco Favero, Mark Tasker, Jonathon Barrington, Nigel Brothers, Veronica Lopez, Nicola Beynon, Stephanie Good and Cristian Suazo	<p>Afin de poursuivre le développement et la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ACAP, le groupe intersessions devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser à la fin de chaque exercice financier la stratégie de communication actuelle de l'ACAP pour s'assurer que la hiérarchisation des audiences et des messages soit optimisée afin de communiquer la crise de conservation affectant les albatros et les pétrels inscrits à l'ACAP, et les 	RdP8, CC15

Groupe intersessions	Références CC14	Sujet/tâche du Programme de travail du CC 2023 - 2025	Responsable	Participants et participantes	Mandat	Calendrier de présentation des rapports
					<p>solutions ACAP éprouvées pour faire face aux menaces (c'est-à-dire les mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer) ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Recommander et hiérarchiser les moyens de communiquer efficacement avec les différents segments visés, notamment la production de supports de communication ciblés (documents de conseil, présentations, autres médias) et la prise en compte des réussites ; 3. Élaborer et recommander la mise en œuvre d'actions spécifiques pour les publics cibles les plus prioritaires ; 4. Développer des moyens d'évaluer le succès des communications de l'ACAP et en faire rapport à la RdP8 et à la CC15. 	
Evaluation des espèces listées à l'ACAP	NA	2.4	Patricia Serafini et Marco Favero	Présidents du GTSPC et du GTCA, Président du CC, Secrétariat	<p>Afin de fournir des évaluations actualisées des espèces inscrites à l'ACAP, le groupe intersessions, en collaboration avec le Secrétariat, va :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre l'évolution de la production des évaluations ; 2. Soutenir la production en cas de besoin ; 3. Examiner les projets d'évaluation ; 4. Identifier les moyens d'améliorer le taux de production ; 5. Identifier les approches qui permettront de rationaliser les futures mises à jour ; 6. Évaluer les formats alternatifs aux PDF ; 7. Rendre compte des progrès accomplis à la RdP8 (dans le cadre du Rapport du CC) et à la CC15. 	RdP8 et CC15

ANNEXE 8. PROJET D'ORDRE DU JOUR - RDP8

Projet d'ordre du jour	
Huitième session de la Réunion des Parties à l'ACAP	
1. Ouverture officielle	
1.1	Ouverture officielle et discours d'ouverture
2. Points de procédure	
2.1	Adoption de l'ordre du jour
2.2	Modification du règlement intérieur de la Réunion des Parties
2.3	Création du Comité d'accréditation
3. Rapports	
3.1	Rapport du Comité d'accréditation
3.2	Rapport du Gouvernement dépositaire
3.3	Rapports des observateurs
4. Fonctionnement du Secrétariat	
4.1	Rapport Secrétariat
4.2	Programme de travail du Secrétariat pour la période 2026 - 2028
4.3	Examen du Règlement du personnel
4.4	Examen du Règlement financier
4.5	Passage en revue de l'efficacité du Secrétariat
4.6	Recrutement du nouveau Secrétaire Exécutif de l'Accord
5. Fonctionnement de la Réunion des Parties	
6. Fonctionnement du Comité consultatif	
6.1	Rapport du Comité consultatif
6.1.1	Cadre du Rapport du Comité consultatif
6.2	Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028
7. Fonctionnement de l'Accord	
7.1	Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord
7.2	Critères d'inscription et de retrait des espèces à l'Annexe 1
7.3	Proposition de modification de l'Annexe 1 – inscription des nouvelles espèces
7.4	Identification des actions prioritaires en matière de mesures de conservation
7.5	Indicateurs proposés pour mesurer le succès de l'Accord
7.6	Renforcement des capacités
7.7	Stratégie de communication
7.8	Arrangements avec d'autres organisations

7.9	Rapport financier
7.10	Budget 2026 - 2028 de l'Accord
7.11	Barème des contributions
7.12	Plans d'action nationaux
7.13	Adhésion à l'Accord des États de l'aire de répartition non Parties à l'Accord
8.	Date et lieu provisoires de la Neuvième réunion
9.	Questions diverses
9.1	Communiqué aux médias
9.2	Participation à de futures conférences
10.	Adoption du rapport de la RdP8
11.	Observations finales

ANNEXE 9. PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CC15

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CC15	
1. Discours d'ouverture	
2. Adoption de l'ordre du jour	
3. Règlement intérieur	
4. Rapport du Gouvernement dépositaire	
5. Secrétariat de l'ACAP	5.1 Activités menées au cours de la période intersessions 2025 - 2026 5.2 Programme de travail du Secrétariat 2026 - 2028
6. Questions financières de l'Accord	6.1 Rapport financier
7. Rapports des observateurs	7.1 Rapports des observateurs à la CC15
8. Rapport de la Réunion des Parties pertinent au CC	
9. Taxonomie des albatros et des pétrels	9.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie
10. Captures accessoires d'oiseaux de mer	10.1 Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires
11. Réunion conjointe des Groupes de travail sur les captures accessoires et sur le statut des populations et de la conservation	11.1 Rapport de la Réunion conjointe des Groupes de travail sur les captures accessoires et sur le statut des populations et de la conservation
12. Statut des populations et de la conservation des albatros et des pétrels	12.1 Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation
13. Stratégie d'interaction de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches	
14. Stratégie de communication	
15. Comité consultatif	15.1 Fonctionnement du Comité consultatif 15.2 Programme de travail du Comité consultatif 2026 - 2028 15.3 Programme de subventions et de détachements
16. Inscription de nouvelles espèces	
17. Élection et nomination des Responsables du CC	
18. Seizième réunion du Comité consultatif	

18.1 Calendrier et lieu 18.2 Projet d'ordre du jour
19. Questions diverses
20. Adoption du rapport
21. Observations finales

ANNEXE 10. DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - NAMIBIE

Namibia would once again like to thank ACAP's Secretariat for the invitation to attend the meeting as an observer state and extend genuine gratitude and appreciation to the Peruvian Government, IMARPE in particular for hosting the meeting.

Last year after reporting on AC13, the Directorate of Policy, Planning and Economics from the Ministry of Fisheries and Marine Resources requested for a Presentation from Directorate of Resource Management to present to the senior management. This presentation was presented to management. Thanks to Jonathon and Christine for providing information with regards to the accession process and as well as a presentation respectively. In addition, we arranged for Sebastian Jimenez (Co-convenor of the SBWG) to meet with officials from the Ministry of Fisheries and Marine Resources with regard to ACAP accession process, as he was there for Seabird Bycatch Data Management Workshop held in Swakopmund in September 2023. These are all efforts of information dissemination with regard to ACAP's conservation work.

The Namibian government is in the process of reviewing its National Plan of Action for Seabirds-reducing incidental catch of seabirds in its fisheries. This is spearheaded by the Albatross Task Force from Namibia Nature Foundation and the Benguela Current Convention (BCC). During the week of 19-23 August 2024, a comprehensive review process will take place involving all key relevant government departments and agencies, NGO's, other marine users and the fishing industry. The main objective is to create a comprehensive conservation framework for seabirds in Namibia and include all fisheries that are affecting all seabirds including albatrosses and petrels. Namibia already implements and complies with a range of seabird bycatch mitigation as they are party to international agreements and RFMO's such as SEAFO, ICCAT ATLAFCO, BCC, and CCAMLR. The common objective of these international agreements and RFMO's is sustainable use and conservation of living marine resources that are similar to ACAP's objectives.

ANNEXE 11. DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - ÉTATS-UNIS

The United States thanks the Secretariat and ACAP Parties for organizing the 14th Meeting of the Advisory Committee of ACAP and particularly Peru for hosting this meeting. We look forward to the discussions on a range of seabird conservation topics with ACAP Parties and other Range States, APEC member economies, and other observers. We are interested in continuing to share information and collaborate on key issues related to seabird conservation, such as bycatch mitigation, eradicating non-native species in breeding habitats, and planning for climate change impacts.

To further information sharing, below are brief summaries of several activities in the United States that may be of interest to ACAP Parties and others:

Lehua Islet Eradications: The State of Hawaii declared Lehua Islet, Hawaii free of all introduced mammals in April of 2021. Rabbits were extirpated in 2006 and in 2009 an attempt to eradicate Pacific rats (*Rattus exulans*) failed. A subsequent attempt in 2017 using lessons learned from the first rat eradication went well but several sightings in the following months sparked a strategic mop-up effort. Intensive monitoring since then has led the State of Hawaii to conclude that the rats are finally gone. The colony will now serve as a safe haven for Laysan and black-footed albatrosses as well as other species of Hawaiian seabirds.

Mus musculus eradication attempt at Midway Atoll: The effort to eliminate house mice (*Mus musculus*) at Midway Atoll in Papahānaumokuākea Marine National Monument concluded without success in August of 2023. Despite years of planning and efficacy trials as well as implementation completely according to plan, many mice survived. The team is evaluating all the factors that may have caused a failure. The U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) remains committed to the goal of restoring healthy ecosystem functions.

Wake Atoll rat eradication: Implementation of the second attempt to remove *Rattus exulans* as well as a recently introduced woodrat (*Neotoma albigula*) is underway at Wake Atoll. The aerial application of Brodifacoum rodenticide commenced in May 2024 and efficacy monitoring and mop-up is ongoing.

Invasive plant eradication at Midway: Eradication efforts for golden crownbeard (*Verbesina encelioides*), which hinders albatross breeding, is ongoing at Midway Atoll. The Midway Atoll National Wildlife Refuge is cautiously optimistic that it can be eradicated from Eastern Island in 2-3 years with sustained effort. Continued work will focus more aggressively on the few areas on Sand Island where golden crownbeard continues to occur. Additional funding is being sought to complete the project.

Tagging of black-footed albatross: To investigate the distribution of black-footed albatross from understudied colonies, Oikonos Ecosystem Knowledge and USFWS personnel deployed 10 satellite-linked (Argos) transmitters and 20 archival geolocator (GLS) tags on adult black-footed albatross on Kamole (Laysan Island). Kure Atoll Conservancy deployed an additional 20 GLS tags on black-footed albatross on Holaniku (Kure Atoll). This project is part of a larger study to assess the vulnerability of the species to bycatch in the North Pacific. Additional tags will be deployed in 2025 and researchers will visit colonies in 2026 to retrieve remaining tags.

Bycatch data will be analyzed in collaboration with Hawaii Pacific University, and Tommy Clay at the Environmental Defense Fund. The Argos tracks can be viewed here: <https://portal.atn.ioos.us/#metadata/fb5237e6-06d7-481b-8f04-a18ad098669e/project>

Albatross demography study: The albatross demography study is a long-term collaboration between USFWS and U.S. Geological Service that has monitored reproductive success and survival of black-footed and Laysan albatross at Midway, Tern Island, Kilauea Point and Laysan Island since 2006. Recent milestones include the completion of cleaning and vetting of data, and the significant streamlining of data collection and submission. Albatross survival at Midway seemed stable with some annual variation, based on analysis of 18 years of capture-recapture data by Dr. Bill Kendall and Dr. Chris Malachowski. However, USFWS staff have concerns about the increase in heat-related deaths of adults and juveniles at Midway in recent years, although a rebound in nest success for both species this year is encouraging. Development of an integrated population model is underway that combines banding, reproductive success, and nest count data. Preliminary results of simulations show that overall, the model does a good job of tracking population size and structure, as well as vital rates.

Short-tailed albatross nesting on Midway: The short-tailed albatross pair at Midway recently fledged their fifth chick in six years. Using trail cameras, biologists have been documenting nest attentiveness and visitation rates and recording the interactions of returning juveniles with each other, their parents and their young sibling. A subadult fledged from Torishima is regularly visiting this site.

Planned survey work at Jarvis Island August 2024: Several USFWS staff will be visiting Jarvis island in the first visit by FWS staff in 6 years and the longest planned trip in decades. Howland and Baker will not be visited. Their goal is to conduct a rapid ecological assessment of the island during their 14-day stay there, including conducting vegetation surveys, ant surveys, bird surveys and crustacean surveys. They will also be collecting game cameras and automatic recording units that were deployed on the island during the most recent visit 6 years ago.

Climate change planning work: Work to create, protect and enhance high island breeding sites for seabirds in the Main Hawaiian Islands is ongoing to mitigate the impacts of sea level rise on their low-lying colonies in the Hawaiian Island chain. In 2023, construction of a 90-acre (36 hectare) predator exclusion fence was completed at **Mokio Preserve**, a coastal restoration site on Molokai, Hawai'i. Complete predator removal is expected by August 2024. Social attraction for Laysan albatross is ongoing and individuals have been seen flying past the site and landing within the site. Wedge-tailed shearwater nesting has markedly increased since fence completion. Funding is being sought to restore the habitat, attract nesting seabirds, and potentially translocate seabirds such as Laysan albatross to the preserve.

In late 2023, funding was awarded from the U.S. Department of Defense to build a 640-acre (259 hectare) predator exclusion fence at **James Campbell National Wildlife Refuge** located on the north shore of O'ahu, that would encompass coastal dunes, shrubland, and wetlands, and restore the area within it to a native condition to provide safe nesting habitat for waterbirds, seabirds, sea turtles, and Hawaiian monk seals. This fence will protect and provide room for expansion of the growing seabird colonies of ACAP species Laysan albatross and black-

footed albatross, as well as Tristram's storm-petrel and Bonin petrel and wedge-tailed shearwater. Many of these species were translocated to the Refuge in recent years.

Trilateral Bycatch Working Group: Mexican, Canadian, and U.S. representatives from government agencies, academia and NGOs have been meeting regularly as the Trilateral Bycatch Working Group since its creation in 2022 under the Trilateral Commission. The team has drafted a Trilateral Bycatch Working Group Strategy which outlines priority needs and actions to collaboratively reduce seabird bycatch across the three countries. One of the priority actions outlined in the Strategy is to make connections with the ACAP community to further our common goals of bycatch reduction.

Offshore wind development: Offshore wind development off the West Coast United States may cause impacts to ACAP species pink-footed shearwater, black-footed albatross and Laysan albatross and several other Procellariiformes through collision, avoidance, displacement and disturbance during construction, operations and decommissioning. Scientists and agency staff are working to understand the risks to birds and how they may be minimized or compensated for.

Hawai'i pelagic deep-set longline fishery: Effective on April 1, 2024, NOAA Fisheries now requires the use of tori lines in the Hawai'i pelagic deep-set (tuna) longline fishery for vessels stern-setting above 23° N latitude. Offal management best practices will also be taught to fishermen at an annually required Protected Species Workshop. Studies from 2019-2021 demonstrated that when tori lines are employed in lieu of blue-dyed bait and strategic offal discharge on deep-set longline vessels that set from the stern, albatross attempts are 1.5 times less likely, contacts are 4 times less likely, and captures are 14 times less likely. This action is intended to reduce seabird interactions while also streamlining fishing operations and management of this fishery by replacing the blue-dye requirement. See the tori line design specifications [here](#). This rule does not apply to shallow-set longline (swordfish) and side-setting vessel requirements. A pilot study testing the efficacy of paired tori lines as compared to night-setting with blue-dyed bait in the Hawaii shallow-set longline fishery is complete and results are forthcoming.

NOAA National Seabird Program: The NOAA National Seabird Program is meeting in September 2024 with partners to update its National Strategic Plan (2025-2030).

ANNEXE 12. DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - TAIPEI CHINOIS

Chinese Taipei would like to express gratitude to the Republic of Peru and the ACAP Secretariat for organizing this meeting. This is the fourth Advisory Committee meeting in which Chinese Taipei has participated. After the tumultuous period of the COVID-19 pandemic, the global economy is gradually recovering, which also signifies that conservation efforts for seabirds will become more closely connected through international collaboration. Once again, we are very much looking forward to participating in this in-person meeting.

We have been engaging with international and regional fisheries management organizations to better understand the global fisheries system. We recognize that a robust economic framework requires comprehensive conservation measures. As such, Chinese Taipei has long been committed to addressing the issue of seabird bycatch. As a member of various RFMOs, we continue to push for the implementation of mitigation measures, such as Tori lines, weighted branch lines, and night-setting.

We are also enhancing the execution of relevant research projects by collaborating with the Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) and BirdLife International (BLI), organizing multiple seminars and compiling the Seabird Identification Guide to provide our observers with an additional tool for seabird species identification, thus improving our observer system.

We aim to continue investing in the development of international seabird bycatch mitigation measures and conservation actions. We also thank ACAP for providing a channel to contribute to the special fund, which has successfully supported the Nigel Brothers project. In the future, Chinese Taipei looks forward to continuously supporting ACAP's small grants program to contribute to global seabird conservation.

Chinese Taipei is determined and resolute in its seabird conservation efforts, actively engaging in dialogue with multiple parties, learning from participation in ACAP meetings, and seeking collaboration opportunities to advocate for the conservation of albatrosses and petrels, as well as securing the long-term survival of global seabird species.

ANNEXE 13. DECLARATIONS DES OBSERVATEURS - BIRDLIFE INTERNATIONAL

BirdLife International wishes to congratulate the Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP), its secretariat, and all the involved parties on the occasion of their first 20 years of commitment to the conservation of these seabirds.

Over these first two decades, significant efforts have been made to establish best fishing practices that ensure a reduction in incidental bird bycatch, as well as to gather and compile population data for the species covered by the agreement. These achievements are the result of the collective work of many secretariat officials, the involved parties, and experts who have dedicated their time, effort, and expertise to reaching the goals set forth so far.

BirdLife International is proud to have supported ACAP over these two decades, contributing to joint efforts within Regional Fisheries Management Organizations (RFMOs), the development and testing of mitigation measures, and the collection of data on seabird distribution. The close alignment of BLs work with ACAPs over the last 20 years is reflected in BL also celebrating significant milestones this year, in the form of 20 years of the ATF and 20 years of the seabird tracking database. We celebrate this work undertaken with enthusiasm and close coordination with the ACAP.

We are all aware that there is still much work to be done. It is essential to continue improving the compliance of the best practices both in jurisdictional waters and in international waters. We must also enhance data reporting within each party and regional fisheries organizations (RFMOs). It is an opportunity for ACAP Parties to set the highest standard in RFMOs - to be an example to other Member States on seabird bycatch monitoring and reporting, and mitigation measure implementation. To ensure further progress, it is crucial for more nations to join the agreement to better achieve the objectives set by ACAP.

BirdLife International reiterates its commitment, as it has for the past 20 years, to collaborate in all tasks yet to be accomplished or improved, and we are grateful for the opportunity to have contributed to this work that aims to change the fate of our albatrosses and petrels, as well as the entire marine ecosystem that supports them.

Thank you very much, and we look forward to another 20 years of fruitful collaboration.

BirdLife International Marine Programme

ANNEXE 14. DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS — HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL AUSTRALIE

HSI would like to first acknowledge Executive Secretary Dr. Christine Bogle's final Advisory Committee Meeting attendance and express our sincere appreciation for her seven years of dedicated service to albatross and petrel conservation. Dr Bogle's tenure oversaw the 2019 declaration that albatross and petrels are experiencing a conservation crisis, followed by the creation of World Albatross Day in 2020, and the successful navigation of the pandemic and complexities of online meetings.

Today, seabird species and populations continue to decline due to fisheries bycatch despite the existence of simple and economically advantageous mitigation measures. Evidence presented in SBWG12/PaCSWG8 Inf 11 and PaCSWG8 Inf 08, 09 adds to our growing and grave concerns. Following HSI's recent overview of the Parties' adherence to Best Practice Advice (BPA) for bycatch mitigation (SBWG11 Doc 25), we urge Parties to prioritise the adoption of BPA in their own domestic fisheries. In that respect, we look forward to the New Zealand Government being the first Party to fully implement BPA in its pelagic longline fishery in 2024. We urge others to follow their lead. Without evidence of BPA implementation and reduced seabird bycatch from Parties, there can be little prospect of effective engagement with the non-Party fishing entities.

We look forward to discussions on a reinvigorated RFMO strategy (SBWG12/PaCSWG8 Doc 03). We note that one immediate priority for the RFMO Engagement Strategy should be revision of CMM 2018-03 by the WCPFC (SC20 Agenda item 6.5.2) including the most recent AC advice concerning pelagic longline weighting and night setting.

The rapid expansion of offshore wind turbines in the southern hemisphere is poised to further exacerbate the albatross and petrel conservation crisis unless strong preventative action is taken immediately. ACAP must play a key and prompt role in demonstrating a proactive approach to this threat (SBWG12/PaCSWG8 Doc 09), as limited mitigation options exist after the industry is established. Therefore, HSI encourages endorsement of SBWG12/PaCWG8 Recommendation to AC14 for the establishment of an intersessional working group. Also on new or emerging threats with cumulative consequences, HSI welcomed the attention of the Working Groups to H5NI pandemic situation, and advice provided to the Advisory Committee.

HSI wishes Parties a productive 14th AC meeting and is again appreciative of the opportunity to participate in these important proceedings as an observer.

ANNEXE 15. DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

“El Gobierno argentino recuerda que la República Argentina al ratificar el Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) rechazó la pretendida extensión territorial efectuada por el Reino Unido a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur por constituir dichas islas y los espacios marítimos circundantes parte integrante del territorio nacional argentino.

El Gobierno Argentino confía en que ACAP constituye un foro donde convergen los mejores aportes científicos disponibles en el ámbito de la conservación de los albatros y petreles con el objetivo de disminuir las amenazas sobre estas poblaciones.

El Gobierno Argentino rechaza las referencias incorporadas en el documento "AC14 Inf 07: 2024 Implementation Report United Kingdom" a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y que se presente a mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen.

La presencia británica en dichos archipiélagos y los espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina, al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquélla.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur, Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupadas por el Reino Unido, las mismas son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, que ha sido reconocida por las Naciones Unidas."

ANNEXE 16. REPONSE DU ROYAUME-UNI A LA DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

“The United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands and South Georgia & South Sandwich Islands and surrounding maritime areas of both of these territories. The UK is steadfast in its support for the right of self-determination for the Falkland Islanders. This legally binding right is enshrined in the UN Charter and in Article one of the two UN Covenants on human rights. The Falkland Islanders have as much right to determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development as any other peoples. The Falkland Islanders made clear their overwhelming wish to remain an overseas territory of the United Kingdom in a referendum in 2013.”

ANNEXE 17. DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

“La República Argentina nota con preocupación que entre los documentos de trabajo se han encontrado un significativo número de documentos, donde se refieren a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur de manera incorrecta. Hemos establecido en este ámbito una Resolución (la Resolución 2.9) que nos ha permitido trabajar de manera seria y constructiva, priorizando la ciencia a través del conocimiento y el respeto, por sobre las diferencias de índole políticas.

Deseamos poder seguir contribuyendo al conocimiento en un marco de respeto, diálogo y trabajo mancomunado, sin perder de vista los intereses nacionales.

Instamos a todos los científicos parte de este Foro a seguir generando conocimiento en línea con lo establecido en la Resolución 2.9, a los fines de que la labor científica prime y siga jerarquizando este prestigioso Comité.”

ANNEXE 18. REPONSE DU ROYAUME-UNI A LA DECLARATION DE L'ARGENTINE CONCERNANT LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

“The UK is confident that the Secretariat and other official parts of the Agreement have correctly applied Resolution 2.9 in the documents brought to the Advisory Committee. Resolution 2.9 does not apply to other documents.”